

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2303

27 octobre 2010

SOMMAIRE

8TSCH S.A.	110531	Eco N Home S.A.	110527
Aberro S.A.	110541	Fidji Luxco (BC)	110535
Aberro S.A.	110531	IFCO Systems Luxembourg S.à.r.l.	110534
Accent International S.A.	110498	L.08 BASEP	110524
Adimco S.A.	110532	La Mireille	110525
Agritourinvest S.A.	110532	La Mireille	110525
Alphagest s.à r.l.	110532	Le Petit Manoir S.à r.l.	110525
Alta Investissements S.A.	110525	March Europe S.A.	110525
Ambres S.A.	110542	Menuires S.à.r.l.	110526
AMO Germany Holding S.A.	110541	Milbrooke Holding S.A.	110544
Apax Maple 2 Sàrl	110534	NATIXIS Luxembourg Investissements	110526
Apogon International S.A.	110532	Nouvelle All-Décor S.à r.l.	110526
ArcelorMittal International Luxembourg	110531	Nova Spirit Invest S.A.	110526
ARCHAND Capital Investments S.à r.l.	110529	Novenergy Investments S.A.	110526
Arcand Holding S.à r.l.	110532	Palais du Tapis G.m.b.h.	110527
Ardagh Glass Group S.A.	110531	Prevprop Properties S.A.	110541
Baja International S.à r.l.	110533	Socim S.A.	110527
Beluco S.à.r.l.	110530	Socim S.A.	110527
Ben Holding S.à r.l.	110534	Thermes de Longwy	110527
Bernhard Jacob Lux	110534	TMT SSF 1 S.à.r.l.	110533
Bertelsmann Investments Luxembourg S.à r.l.	110534	Toba Holding S.A.	110528
Beweco Import & Export et Distribution S.A.	110533	W.01 Les Galaxies	110528
Capitance S.à r.l.	110541	W.02 Exploitation Steiler	110528
Cermides S.à r.l.	110542	W. 06 VIRO	110529
C.O.G.P. S.A.	110534	Wickrange «Shopping-Center» S.A.	110529
C.O.G.P. S.A.	110542	Xella International Holdings S.à r.l.	110529
C.O.G.P.-SPF	110534	Xella International Holdings S.à r.l.	110542
C.O.G.P.-SPF	110542	Xirom Investments SICAV	110530
Crismagand, société de gestion de patri- moine familial	110528	Zygmund Premier Sàrl	110530
C S Italian Opportunities No. 1, S.C.A., SI- CAV-SIF	110542	Zygmund Premier Sàrl	110530
		Zygmund Premier Sàrl	110530

Accent International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 134.871.

In the year two thousand and ten, on the third of September.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of Accent International S.A. (hereinafter, the Company), with registered office at 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134871, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of November 29, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 230, of January 29, 2008, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary of June 30, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1783, of September 1, 2010.

The meeting is chaired by Mrs Rachel UHL, lawyer, with professional address at Luxembourg.

The chairwoman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Ms Gaëlle BERNARD, employee, with professional address at Senningerberg.

The chairwoman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented by virtue of ten (10) proxies given under private seal on respectively August 31, 2010 or September 2, 2010, and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently set at one million nine thousand two hundred fifty-nine Euro (EUR 1.009.259,00) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Capital increase to the extent of two hundred fifty-three thousand five hundred fifty Euro (EUR 253.550,00) in order to raise it from its present amount of one million nine thousand two hundred fifty-nine Euro (EUR 1.009.259,00) to one million two hundred sixty-two thousand eight hundred nine Euro (EUR 1.262.809,00), by creation and issuance of two hundred fifty-three thousand five hundred fifty (253.550) preferred B shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Preferred B Shares);

2. Waiver by the existing shareholders of their preferred subscription right and agreement by the existing shareholders to the subscription of all the Preferred B Shares by:

- Tallwood III, LP, a limited partnership established and existing under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, DE 19801, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4055091 (Tallwood III),

- Tallwood III Partners, LP, a limited partnership established and existing under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, DE 19801, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4055090 (Tallwood III Partners),

- Tallwood III Associates, LP, a limited partnership established and existing under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, DE 19801, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4092006 (Tallwood III Associates).

3. Subscription of the Preferred B Shares, together with the attached share premium in the aggregate amount of four million seven hundred forty-six thousand four hundred fifty-six Euro (EUR 4.746.456,00), as follows:

- Tallwood III for two hundred twenty-three thousand five hundred fourteen (223.514) Preferred B Shares and attached share premium;

- Tallwood III Partners for twenty-eight thousand three hundred four (28.304) Preferred B Shares and attached share premium;

- Tallwood III Associates for one thousand seven hundred thirty-two (1.732) Preferred B Shares and attached share premium.

4. Restatement of article 5 of the Company's bylaws which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.1.** The share capital is set at one million two hundred sixty-two thousand eight hundred nine Euro (EUR 1.262.809,00,) represented by sixtyseven thousand seven hundred sixty-one (67,761) ordinary shares (the Ordinary Shares), eight hundred six thousand five hundred twenty-one (806.521) preferred A shares (the Preferred A Shares), one hundred thirtyfour thousand nine hundred seventy-seven (134.977) preferred A1 shares (the Preferred A1 Shares) and

two hundred fifty-three thousand five hundred fifty (253.550) preferred B shares (the Preferred B Shares), all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, fully paid up.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares may be created as registered or bearer shares at the option of the shareholder.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The Company may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with legal requirements.

Art. 5.2. The authorized share capital of the Company amounts to one million eight hundred twenty-five thousand five hundred forty-eight Euro (EUR 1.825.548,00) represented by one million eight hundred twenty-five thousand five hundred forty-eight (1.825.548) shares (either Ordinary Shares, Preferred A Shares or Preferred A1 Shares) with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The Board of Directors may increase the share capital within the limit of the authorized share capital and is authorized and empowered to:

- realize any increase of the share capital within the limits of the authorized capital in one or several successive tranches, by the issuing of (i) either new Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, Preferred A Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, together with a share premium of eleven Euro and eightyseven cents (EUR 11,87), Preferred A Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, together with a share premium of twenty-five Euro and eighty-seven cents (EUR 25,87), Preferred A1 Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, together with a share premium of up to twenty-five Euro and eighty-seven cents (EUR 25,87) or (ii) shares against conversion of any warrants, stock option, convertible notes and bonds and any other instrument or securities convertible into share capital pursuant to the terms and conditions attached to the said convertible instruments, and against payment in cash;

- determine the place and date of the issue or the successive issues, and

- remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares within the limits of the authorized capital.

This authorization is valid for a period of five (5) years from the date of publication of this deed and it may be renewed by a general meeting of shareholders for those shares of the authorized corporate capital which up to then will not have been issued by the Board of Directors.

Following each increase of the subscribed share capital, realized and duly stated in the form provided for by law, article 5.1 and article 5.2 of the articles of the Company will be amended so as to reflect the capital increase; such modification will be recorded in authentic form by the Board of Directors or by any person duly authorized and empowered by the Board of Directors for this purpose."

5. Restatement of article 6 of the Company's bylaws which shall henceforth read as follows:

" Art. 6. Pre-emptive Right.

6.1. Prior to any transfer by a shareholder (hereafter referred to as a Transferor) of all or part of its shares (hereafter referred to as the Transferred Shares) to a shareholder or a third party (hereafter referred to as the Transferee), the Transferor shall notify the other shareholders (hereafter referred to as the Other Shareholders, including the Transferee if it is a shareholder) and the Company of the proposed transfer (the Proposed Transfer) specifying the identity of the Transferee (shareholder or third party), the identity of the person controlling the third party (as the case may be), the number of shares comprised in the Proposed Transfer, the price offered by the Transferee (or, in the circumstances provided for in paragraph (b)(ii) of article 6.2 below, by the Transferor), and a description of the transaction upon which the transfer is to be completed, together with the main terms and conditions thereof.

6.2. In the event of a Proposed Transfer, each of the Other Shareholders shall have a pre-emptive right over the Transferred Shares. Each of the Other Shareholders will have thirty (30) days following receipt of notice of the Proposed Transfer to notify the Transferor and the Company of its intent to exercise its pre-emptive right. The pre-emptive right provided for in this article 6 will be exercisable as follows:

- a) the pre-emptive right of the Other Shareholders may only be exercised, whether collectively or individually, in respect of all the Transferred Shares;

- b) in case of exercise of the pre-emptive right, the purchase price of the Transferred Shares will be:

- (i) in case of a sale of the Transferred Shares entirely for cash, the purchase price agreed upon by the Transferor and the Transferee as notified to the Other Shareholders, or

- (ii) in all other cases (including cases of consideration in kind), the price offered in good faith by the Transferor to the Other Shareholders or, in the event of a disagreement between the Transferors and any of the Other Shareholders, the price determined by an expert jointly appointed by the Transferor and the disagreeing shareholder or shareholders or, in case of disagreement, by the chairman of the court of the venue where the Company has its registered office upon request of the most diligent party;

- c) in case of exercise of the above pre-emptive right by one or more Other Shareholders, the transfer shall take place upon the terms and conditions agreed upon by the Transferor and the Transferee as notified to the Other Shareholders

or, in the absence of any term, within fifteen (15) days of the expiration of the thirty (30) day pre-emptive period provided for above; if more than one Other Shareholders exercises its pre-emptive right, the Transferred Shares will be sold to the Other Shareholders who have exercised their pre-emptive right in proportion to the ratio of the number of shares held by such Other Shareholders to the total number of shares held by such Other Shareholders having exercised their preemptive right as a group;

d) if the pre-emptive right is not exercised in respect of all the Transferred Shares, the Transferor shall be entitled to proceed with the Proposed Transfer to a third party, provided that the Transferor undertakes that such third party will adhere to any shareholders' agreement entered into from time to time between the shareholders and provided that such transfer be completed within thirty (30) days of the expiration of the 30day pre-emptive period provided for above, failing which the Transferor shall be bound to comply again with the provisions of this article 6;

e) in the circumstances referred to in article 6.2.b(ii) above, in the event of disagreement of one Other Shareholder on the price at which the Transferred Shares are offered, the disagreement shall be notified to the Transferor, the Other Shareholders and the Company within fifteen (15) days of the expiration of the thirty (30) day period allowed for the exercise of the pre-emptive right. All Other Shareholders shall then be entitled to exercise their pre-emptive right, at the price determined by the expert under the terms of article 6.2(b)(ii), within fifteen (15) days after they have been notified of the price determined by the expert;

f) the Transferor shall not benefit from any right of withdrawal, provided, however, that the Transferor may withdraw its Proposed Transfer if the price determined by the expert in accordance with the provisions of articles 6.2(b)(ii) and 6.2(e) above is lower than the price offered by the Transferor and provided that the Transferor shall then be prohibited from proceeding with the Proposed Transfer;

g) the expert's fees shall be borne by the Transferor if the price determined by the expert is lower than the price which the latter shall have offered and by the disagreeing shareholder(s) pro-rata to their respective holdings in the Company's share capital in all other cases.

6.3. Notwithstanding anything to the contrary in this article 6, the pre-emptive right granted by the Transferor to the Other Shareholders pursuant to article

6.1 and 6.2 above shall not apply in case of any transfer (each a Permitted Transfer):

a) to a fund or investment firm (i) managed by the Transferor, or (ii) managed or advised by the same manager as the Transferor or by a manager directly or indirectly controlled by, controlling or under the same control as the manager of the Transferor, or (iii) directly or indirectly controlled by, controlling or under the same control as the Transferor or any of the employees, partners, members or affiliates of such fund or investment firm;

b) to the limited partners of any fund or investment firm which is currently shareholder of the Company, or which will become shareholder of the Company in consequence of a situation contemplated under (a) of this article 6.3;

c) to any entity directly or indirectly controlled by, controlling or under the same control as the Transferor, it being understood that in all cases, a company shall be deemed to be controlled only when the controlling entity owns the majority of its voting shares, provided in each case above that the Transferee (or the manager thereof if the Transferee is an investment fund) shall have adhered to any shareholders' agreement to be entered into from time to time between the shareholders, thus jointly undertaking all obligations and jointly benefiting of all rights of the Transferor as if they were one sole shareholder."

6. Restatement of article 7 of the Company's bylaws which shall henceforth read as follows:

" Art. 7. Tag - Along Right.

7.1. If one or more Transferors intend to transfer to a third party or to multiple Third Parties (including, without limitations, by way of one or more transactions that may be substantially considered, in good faith, part, or included in the frame, of a sole transaction) (collectively the Acquiror), as a result of such transfer(s), the Acquiror would hold a percentage higher than 50% of the shares (such percentage referred to as the Control in this article 7, and the transfer of it, as here specified, referred to as the Control Transfer), and the pre-emptive right provided for in article 6 hereof is not exercised, each of the other shareholders (the Tagging Parties) shall have a tag-along right, pursuant to which each of the Tagging Parties shall be entitled to transfer to the Acquiror that would so hold the Control of the Company all or part of its shares on the same terms and conditions as offered by the Acquiror to the Transferor(s).

For the above purposes, prior to the transfer(s) of any or all of its shares and before entering into any commitment in respect of such transfer(s), each Transferor – also jointly with the other Transferors, as applicable - shall cause the Acquiror to irrevocably undertake to purchase such shares of the Tagging Parties that they may wish to sell, upon the same terms and conditions as offered by the Acquiror to the Transferor(s).

7.2. If there is a Control Transfer then the Transferor(s) shall inform each of the Tagging Parties in the notification provided for in article 6.1 hereof that the Proposed Transfer(s) referred to in said article 6.1 may also result in the exercise of the tag-along right provided for in this article 7.

7.3. The Tagging Parties shall have a period of thirty (30) days from receipt of the notice referred to in article 7.2 above to exercise their tag-along right in accordance with the following terms and conditions:

7.3.1 if the Tagging Parties wish to exercise their tag-along right, they shall notify the Acquiror and the Transferor(s), prior to the expiration of the thirty (30) day period referred to above, of the number of shares that they wish to transfer (the Offered Shares);

7.3.2 in the event of exercise by any Tagging Party of its tag-along right, the purchase price per shares payable by the Acquiror for the Offered Shares will be equal to the price offered in good faith by the Acquiror to the Transferor(s);

7.3.3. in the event of exercise by any of the Tagging Parties of their tagalong right, the transfer of the Offered Shares shall take place within the time period mentioned in the notified Proposed Transfer(s) or, absent any such period, within 15 days of the expiration of the thirty-day period provided for to exercise the tag-along right set forth in this article 7.

7.4 No Transferor may transfer its shares to the Acquiror unless the Acquiror simultaneously acquires the Offered Shares and pays in full the price thereof to the Tagging Parties.

7.5 If none of the Tagging Parties exercise its tag-along right, each Transferor may proceed with the transfer(s) in strict compliance with the terms and schedule of the notified Proposed Transfer(s) or, absent any such schedule, within thirty (30) days of the expiry of the tag-along rights exercise period. Should any Transferor fail to do so, it shall be bound, prior to any transfer(s) of its shares, to conform again to the above provisions of the present articles of association.

It is understood, for the sake of clarity, that the tag-along right is not applicable if one or more Other Shareholders exercised the pre-emptive right provided for in article 6 hereof and, as a consequence thereof, any such Other Shareholder (s) would hold the Control of the Company. Notwithstanding anything to the contrary in this article 7, the tag-along right granted by the Transferor to the Other Parties shall not apply in case of any Permitted Transfer.”

7. Restatement of article 8 of the Company’s bylaws which shall henceforth read as follows:

“ Art. 8. Drag - Along Right.

8.1. Notwithstanding article 6 or 7 above, if one or more Transferors intend to execute a transfer to a third party or to multiple Third Parties (including, without limitations by way of one or more transactions that may be substantially considered, in good faith, part, or included in the frame, of a sole transaction) (collectively, the Buyer) of a number of shares, to be computed as outstanding Preferred A Shares plus outstanding Preferred A1 Shares plus outstanding Preferred B Shares plus Preferred A Shares plus Preferred A1 Shares and Preferred B Shares issuable upon exercise of outstanding warrants, stock option, convertible notes and bonds and any other convertible instrument or security, representing at least 60% of all outstanding Preferred A Shares, Preferred A1 Share, Preferred B Shares and Preferred A Shares, Preferred A1 Shares and Preferred B Shares issuable upon exercise of outstanding warrants, stock option, convertible notes and bonds and any other convertible instrument or security, each of the other shareholders (the Dragged Parties), if so requested by the Transferor(s), shall be subject to a drag-along right, pursuant to which each of the Dragged Parties shall be obliged to transfer to the Buyer all of its shares and shares issuable upon exercise of outstanding warrants, stock option, convertible notes and bonds and any other convertible instrument or security upon the same terms and conditions as offered by the Buyer(s) to the Transferor(s).

8.2. In the circumstances referred to in article 8.1 above, the Transferor(s) shall inform each of the Dragged Parties in the notification provided for in article 6.1 hereof that the Proposed Transfer(s) referred to in said article 6.1 may result in the exercise of the drag-along right provided for in this article 8.

8.3. In the event of exercise by the Transferor(s) of the drag-along right, the transfer of the shares of the Dragged Parties shall take place within the time period mentioned in the notified Proposed Transfer(s) or, absent any such period, within 15 days of the expiration of the thirty-day period provided for to exercise the pre-emptive right set forth in article 6.

8.4. For the purposes of this article 8, each of the Dragged Parties hereby authorizes the Transferor(s) to negotiate in good faith the final documentation in relation to the transfer of the shares and undertakes to sign, deliver and endorse any document, certificate, instrument or agreement and to carry out all such actions as are necessary or opportune to fully transfer to the Buyer the shares for which the drag-along right has been exercised.

8.5. Notwithstanding anything to the contrary hereof or in any shareholders’ agreement that could be entered into from time to time by the shareholders, any transaction consummated pursuant to the drag-along rights provided pursuant to this article 8 shall be subject to the following conditions:

8.5.1 no shareholder shall be required in connection with any such transaction to make any representation or warranty other than as to (A) such shareholder’s power and authority to effect such transaction without contravention of any of its organizational documents or any material agreement, document, instrument, judgment, decree, order, law, statute, rule or regulation applicable to it or to any of its properties, (B) such shareholder’s title to the shares to be transferred by it being free and clear of any adverse claim and (C) similar matters relating to the shareholder individually as to which such shareholder may be solely liable;

8.5.2 the indemnification obligations shall be several, and not joint and several and shall be apportioned among the parties in proportion to the amount of consideration received by each party, in any event, shall be limited to the consideration received by such party pursuant to such transaction;

8.5.3 in no event shall this article 8 operate to require any shareholder to enter into a non-competition agreement in connection with the consummation of the proposed transaction (it being understood and agreed that any shareholder who is an employee of the Company shall enter into such an agreement for nominal consideration in connection with a

Company Sale for a period of up to two (2) years following the closing of such Company Sale, ie (i) a merger or consolidation in which the Company is a constituent party, or a subsidiary of the Company is a constituent party and the Company issues shares of its capital stock pursuant to such merger or consolidation, except any such merger or consolidation involving the Company or a subsidiary in which the holders of capital stock of the Company immediately prior to such merger or consolidation (as such) continue to hold immediately following such merger or consolidation at least a majority by voting power and economic interest of the capital stock of (1) the surviving or resulting corporation or (2) if the surviving or resulting corporation is a wholly owned subsidiary of another corporation immediately following such merger or consolidation, the parent corporation of such surviving or resulting corporation; (ii) the sale, lease, transfer or other disposition, in a single transaction or a series of related transactions, by the Company or any of its subsidiaries of more than 80% of the assets of the Company and its subsidiaries taken as a whole, except where such sale, lease, transfer or other disposition is to a wholly-owned subsidiary of the Company or where the holders of the capital stock immediately prior to such disposition (as such) hold immediately following such disposition at least a majority of the voting power and economic interest of the person to whom the assets were transferred; or (iii) a transaction or series of related transactions in which at least a majority by voting power of the capital stock of the Company is transferred;

8.5.4 in the event that any shareholder or its affiliates receives any “transaction fees” or other consideration in respect of such transaction that is not paid in respect of their shares (but excluding amounts payable in accordance with any pre-existing agreement on market terms), such amounts shall be considered as part of the consideration payable to all of the shareholders in respect of the shares and any shareholders receiving such amounts (or whose affiliates receive such amounts) shall share such amounts with the other shareholders in accordance with the required distribution of consideration upon the Company Sale. The Company shall consult with the shareholders to determine in good faith if there are any such “transaction fees” or other consideration received by any shareholder or their affiliates in the transaction.”

8. Restatement of article 9 of the Company’s bylaws which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 9.** The Company is managed by a board of directors (hereinafter, the Board of Directors) composed of at least three (3) members but not more than eleven (11) members, divided into up to seven (7) categories, respectively denominated Category A Director(s), Category B Director(s) such Category B Director(s) to be resident in Luxembourg, Category C Director(s), Category D Director(s), Category E Director(s), Category F Director(s) and Category G Director(s), either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them. The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders. The chairman of the Board of Directors shall be selected among the Category F Directors appointed from time to time.”

9. Restatement of article 13 of the Company’s bylaws which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 13.** The resolutions of the Board of Directors shall be validly passed with the majorities set forth under the applicable laws, except for resolutions on the matters listed below which shall be validly passed by a majority of the Board of Directors then serving but including the favorable vote of (i) either a Category A Director, a Category C Director, a Category D Director and a Category G Director (ii) or at least three (3) of such Category A Director, Category C Director, Category D Director and Category G Director and the chairman:

a) approving and amending any budget and/or business plan of the Company and the Group Companies, i.e. the Company and any other company into which the Company holds or may hold, directly or indirectly, the majority of the voting rights;

b) appointing or removing any managing director in the Company or in the Group Companies and delegating or revoking any power connected thereof;

c) changing or adding business lines to the Company’s or the Group Companies’ business;

d) effecting any acquisition or investment in any company or business as going concern;

e) authorizing the appointment or appointing an investment bank to engage in a Company Sale;

f) appointing a representative of the Company to vote in the shareholders’ meeting of the Group Companies (both ordinary and extraordinary) and/or giving the relevant voting instructions;

g) any proposal that would amend any preferences, privileges or any other kind of rights attached to the shares, including without limitation any proposal to an extraordinary shareholders’ meeting of the Company to effect such change;

h) any action to authorize or execute the issuance of any new securities of the Company or any subsidiary, including without limitation any proposal to an ordinary or extraordinary shareholders’ meeting of the Company to effect such issuance;

i) the declaration or payment of any dividend in respect of the shares, including without limitation any proposal to an ordinary or extraordinary shareholders’ meeting of the Company in connection therewith;

j) authorizing or effecting any Liquidation Event, including any Company Sale, or any other kind of reorganization of the Company or of the Group Companies, including without limitation any proposal to an ordinary or extraordinary shareholders’ meeting of the Company to authorize or effect any such event;

k) any proposal as to amend any provision of these articles of association, including without limitation any proposal to an extraordinary shareholders’ meeting of the Company to such effect;

l) any proposal as to the increase or decrease in the size of the Board of Directors, including without limitation any proposal to an ordinary or extraordinary shareholders' meeting of the Company to such effect;

m) undertaking an IPO, including without limitation any proposal to an ordinary or extraordinary shareholders' meeting of the Company to undertake an IPO;

n) changing the line of business of the Company or of the Group Companies or other strategic decision aimed to materially alter the purpose or scope of the business of the Company or of the Group Companies;

o) effecting any transfer of the shares of the Group Companies.”

10. Restatement of article 19 of the Company's bylaws which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 19.** The Board of Directors shall appoint a compensation committee comprised of at least three (3) members which shall have the duty to define and propose for approval of the Board of Directors or for the proposal by the Board of Directors to the shareholders' meeting, as the case may be, the compensation and remuneration policies of the Company, including any policy related to stock option plans or other incentives for the directors of the Company. The Board of Directors may appoint, from time to time, other committees as required to adequately support and advise the Company's Board of Directors on specific matters”.

11. Restatement of article 24 of the Company's bylaws which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 24. Liquidation Preference.**

24.1. Upon the occurrence of any (i) liquidation, dissolution or winding-up of the Company either voluntary or involuntary, or (ii) a Company Sale (the Liquidation Event), the holders of Preferred A Shares, Preferred A1 Shares and Preferred B Shares shall have the right to be liquidated in priority vis-à-vis the other shareholders, after deduction from the Liquidation Proceeds, as defined below, of the Incentive Reward (as such term could be defined in any shareholders' agreement that could be executed from time to time among the shareholders), according to the following order:

a) any amount cashed-in by, or otherwise distributed to the Company's shareholders and the group executives, according to the applicable mechanisms and priorities, with respect to a Liquidation Event (the Liquidation Proceeds) deriving from a Liquidation Event shall be distributed to each holder of Preferred A1 Shares and Preferred B Shares until the Liquidation Proceeds distributed per Preferred A1 Share and Preferred B Shares held by each holder of Preferred A1 Shares and Preferred B Shares upon the occurrence of the Liquidation Event is equal to the 1.0 times the Preferred A1 weighted average investment per each relevant Preferred A1 Share and the Preferred B weighted average investment per each relevant Preferred B Share, provided, however, that if the Liquidation Proceeds legally available for distribution to the holders of Preferred A1 Shares and Preferred B Shares are insufficient to effect full payment of the foregoing Liquidation Proceeds, then the aggregate amounts payable on all Preferred A1 Shares and Preferred B Shares shall be distributed pro rata to the holders of the Preferred A1 Shares and Preferred B Shares in proportion to the total Liquidation Proceeds that each holder would have received pursuant to this Clause (a) had there been sufficient funds;

b) any Liquidation Proceeds remaining after the distribution set out under article 24.1(a) shall be distributed to each holder of Preferred A Shares until the Liquidation Proceeds distributed per Preferred A Share held by each holder of Preferred A Shares upon the occurrence of the Liquidation Event is equal to 1.0 times the Preferred A weighted average investment per each relevant Preferred A Share; provided, however, that if the Liquidation Proceeds legally available for distribution to the holders of Preferred A Shares are insufficient to effect full payment of the foregoing Liquidation Proceeds, then the aggregate amounts payable on all Preferred A Shares shall be distributed pro rata to the holders of the Preferred A Shares in proportion to the total Liquidation Proceeds that each holder would have received pursuant to this Clause (b) had there been sufficient funds;

c) any Liquidation Proceed remaining after the distribution of all amounts set out under (a) and (b) above shall be distributed among the shareholders (including the holders of Preferred A Shares; Preferred A1 Shares and Preferred B Shares) pro-rata based on the number of shares held by such shareholder to be liquidated or sold or disposed as a consequence of, or in connection with, any Liquidation Event.

24.2. The shareholders agree that, in case the Liquidation Event is a merger of the Company, the shares of the successor corporation resulting from the merger shall be allocated after deduction of any amount constituting an Incentive Reward (as such term could be defined in any shareholders' agreement that could be executed from time to time among the shareholders) in a manner consistent with article 24.1.

24.3. The shareholders agree that, in case of an IPO of the Company (i.e. the listing of all or part of the shares on any regulated market of the European Union or the Alternative Investment Market of the London Stock Exchange or the Nasdaq National Market or NYSE in the United States of America), the Preferred A Shares; Preferred A1 Shares and Preferred B Shares, and the warrants convertible into Preferred A Shares; Preferred A1 Shares and Preferred B Shares (if exercised), shall be converted into Ordinary Shares using a conversion ratio (intended as a number of Ordinary Shares provided in exchange of one Preferred A Share, one Preferred A1 Share and one Preferred B Share) that is consistent with article 24.1, on the basis of the relative Liquidation Proceeds that would have been received by such holders if the Company were liquidated at the actual valuation of the Company in the IPO.”

12. Acceptation of the resignation of Mr. Alain Heinz, company director, born in Forbach, France, on May 17, 1968, with professional address at 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, from his position of category B director of the Company.

13. Appointment of the following persons as new directors of the Company for a period of six (6) years:

- Mr. José Correia, company director, born in Palmeira, Portugal, on October 4, 1971, with professional address at 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, as category B director of the Company and
- Mr. Luis Arzubi, company director, born in Argentina, on May 1, 1941, with professional address at 400 Hamilton Avenue, Suite 230, Palo Alto, CA 94301, United States of America, as category G director of the Company.

14. Acknowledgement of the new composition of the Board of Directors.

IV. The shareholders, after deliberation, take the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the share capital of the Company to the extent of two hundred fifty-three thousand five hundred fifty Euro (EUR 253.550,00) in order to raise it from its present amount of one million nine thousand two hundred fifty-nine Euro (EUR 1.009.259,00) to one million two hundred sixty-two thousand eight hundred nine Euro (EUR 1.262.809,00), by creation and issuance of two hundred fifty-three thousand five hundred fifty (253.550) preferred B shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Preferred B Shares).

Second resolution

The existing shareholders resolve to waive their preferred subscription right and agree to the subscription of all the Preferred B Shares by:

- Tallwood III, LP, a limited partnership established and existing under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, DE 19801, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4055091 (Tallwood III),
- Tallwood III Partners, LP, a limited partnership established and existing under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, DE 19801, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4055090 (Tallwood III Partners), and
- Tallwood III Associates, LP, a limited partnership established and existing under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, DE 19801, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4092006 (Tallwood III Associates).

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervened the following companies:

Tallwood III, represented by Gaëlle Bernard, prenamed, by virtue of a proxy given on August 31 2010, which proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Tallwood III, represented by its proxyholder, declares to subscribe for two hundred twenty-three thousand five hundred fourteen (223.514) Preferred B Shares and the attached share premium in the amount of four million one hundred eighty-four thousand one hundred eighty-two Euro and eight cents (EUR 4.184.182,08) and to fully pay them up in the aggregate amount of four million four hundred seven thousand six hundred ninety-six Euro and eight cents (EUR 4.407.696,08), by a contribution in cash in the same aggregate amount.

Tallwood III Partners, represented by Gaëlle Bernard, prenamed, by virtue of a proxy given on August 31 2010, which proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Tallwood III Partners, represented by its proxyholder, declares to subscribe for twentyeight thousand three hundred four (28.304) Preferred B Shares and the attached share premium in the amount of five hundred twenty-nine thousand eight hundred fifty Euro and eighty-eight cents (EUR 529.850,88) and to fully pay them up in the aggregate amount of five hundred fifty-eight thousand one hundred fifty-four Euro and eightyeight cents (EUR 558.154,88), by a contribution in cash in the same aggregate amount. Tallwood III Associates, represented by Gaëlle Bernard, prenamed, by virtue of a proxy given on Gaëlle Bernard, prenamed, which proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Tallwood III Associates, represented by its proxyholder, declares to subscribe for one thousand seven hundred thirty-two (1.732) Preferred B Shares and the attached share premium in the amount of thirty-two thousand four hundred twenty-three Euro and four cents (EUR 32.423,04) and to fully pay them up in the aggregate amount of thirty-four thousand one hundred fifty-five Euro and four cents (EUR 34.155,04), by a contribution in cash in the same aggregate amount.

The total amount of five million and six Euro (EUR 5.000.006,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

After the chairman witnessed that all the Company's present or represented shareholders considered themselves as validly convened, the meeting resumed and was able to validly take the following resolutions:

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article 5 of the Company's articles of association to give it henceforth the following wording:

“ **Art. 5.1.** The share capital is set at one million two hundred sixty-two thousand eight hundred nine Euro (EUR 1.262.809,00,) represented by sixty-seven thousand seven hundred sixty-one (67,761) ordinary shares (the Ordinary Shares), eight hundred six thousand five hundred twenty-one (806.521) preferred A shares (the Preferred A Shares), one hundred thirty-four thousand nine hundred seventy-seven (134.977) preferred A1 shares (the Preferred A1 Shares) and two hundred fifty-three thousand five hundred fifty (253.550) preferred B shares (the Preferred B Shares), all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, fully paid up.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares may be created as registered or bearer shares at the option of the shareholder.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The Company may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with legal requirements.

Art. 5.2. The authorized share capital of the Company amounts to one million eight hundred twenty-five thousand five hundred forty-eight Euro (EUR 1.825.548,00) represented by one million eight hundred twenty-five thousand five hundred forty-eight (1.825.548) shares (either Ordinary Shares, Preferred A Shares or Preferred A1 Shares) with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The board of directors may increase the share capital within the limit of the authorized share capital and is authorized and empowered to:

- realize any increase of the share capital within the limits of the authorized capital in one or several successive tranches, by the issuing of (i) either new Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, Preferred A Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, together with a share premium of eleven Euro and eighty-seven cents (EUR 11,87), Preferred A Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, together with a share premium of twenty-five Euro and eighty-seven cents (EUR 25,87), Preferred A1 Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, together with a share premium of up to twenty-five Euro and eighty-seven cents (EUR 25,87) or (ii) shares against conversion of any warrants, stock option, convertible notes and bonds and any other instrument or securities convertible into share capital pursuant to the terms and conditions attached to the said convertible instruments, and against payment in cash;

- determine the place and date of the issue or the successive issues, and

- remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares within the limits of the authorized capital. This authorization is valid for a period of five (5) years from the date of publication of this deed and it may be renewed by a general meeting of shareholders for those shares of the authorized corporate capital which up to then will not have been issued by the board of directors.

Following each increase of the subscribed share capital, realized and duly stated in the form provided for by law, article 5.1 and article 5.2 of the articles of the Company will be amended so as to reflect the capital increase; such modification will be recorded in authentic form by the board of directors or by any person duly authorized and empowered by the board of directors for this purpose.”

Fourth resolution

The meeting resolves to amend article 6 of the Company's articles of association to give it henceforth the following wording:

“ **Art. 6. Pre-emptive Right.**

6.1. Prior to any Transfer by a shareholder (hereafter referred to as a Transferor) of all or part of its shares (hereafter referred to as the Transferred Shares) to a shareholder or a third party (hereafter referred to as the Transferee), the Transferor shall notify the other shareholders (hereafter referred to as the Other Shareholders, including the Transferee if it is a shareholder) and the Company of the proposed transfer (the Proposed Transfer) specifying the identity of the Transferee (shareholder or third party), the identity of the person controlling the third party (as the case may be), the number of shares comprised in the Proposed Transfer, the price offered by the Transferee (or, in the circumstances provided for in paragraph (b)(ii) of article 6.2 below, by the Transferor), and a description of the transaction upon which the transfer is to be completed, together with the main terms and conditions thereof.

6.2. In the event of a Proposed Transfer, each of the Other Shareholders shall have a pre-emptive right over the Transferred Shares.

Each of the Other Shareholders will have thirty (30) days following receipt of notice of the Proposed Transfer to notify the Transferor and the Company of its intent to exercise its pre-emptive right.

The pre-emptive right provided for in this article 6 will be exercisable as follows:

a) the pre-emptive right of the Other Shareholders may only be exercised, whether collectively or individually, in respect of all the Transferred Shares; b) in case of exercise of the pre-emptive right, the purchase price of the Transferred Shares will be:

(i) in case of a sale of the Transferred Shares entirely for cash, the purchase price agreed upon by the Transferor and the Transferee as notified to the Other Shareholders, or

(ii) in all other cases (including cases of consideration in kind), the price offered in good faith by the Transferor to the Other Shareholders or, in the event of a disagreement between the Transferors and any of the Other Shareholders, the price determined by an expert jointly appointed by the Transferor and the disagreeing shareholder or shareholders or, in case of disagreement, by the chairman of the court of the venue where the Company has its registered office upon request of the most diligent party;

c) in case of exercise of the above pre-emptive right by one or more Other Shareholders, the transfer shall take place upon the terms and conditions agreed upon by the Transferor and the Transferee as notified to the Other Shareholders or, in the absence of any term, within fifteen (15) days of the expiration of the thirty (30) day pre-emptive period provided for above; if more than one Other Shareholders exercises its pre-emptive right, the Transferred Shares will be sold to the Other Shareholders who have exercised their preemptive right in proportion to the ratio of the number of shares held by such Other Shareholders to the total number of shares held by such Other Shareholders having exercised their pre-emptive right as a group;

d) if the pre-emptive right is not exercised in respect of all the Transferred Shares, the Transferor shall be entitled to proceed with the Proposed Transfer to a third party, provided that the Transferor undertakes that such third party will adhere to any shareholders' agreement entered into from time to time between the shareholders and provided that such transfer be completed within thirty (30) days of the expiration of the 30-day pre-emptive period provided for above, failing which the Transferor shall be bound to comply again with the provisions of this article 6;

e) in the circumstances referred to in article 6.2.b(ii) above, in the event of disagreement of one Other Shareholder on the price at which the Transferred Shares are offered, the disagreement shall be notified to the Transferor, the Other Shareholders and the Company within fifteen (15) days of the expiration of the thirty (30) day period allowed for the exercise of the pre-emptive right. All Other Shareholders shall then be entitled to exercise their pre-emptive right, at the price determined by the expert under the terms of article 6.2(b)(ii), within fifteen (15) days after they have been notified of the price determined by the expert;

f) the Transferor shall not benefit from any right of withdrawal, provided, however, that the Transferor may withdraw its Proposed Transfer if the price determined by the expert in accordance with the provisions of articles 6.2(b)(ii) and 6.2(e) above is lower than the price offered by the Transferor and provided that the Transferor shall then be prohibited from proceeding with the Proposed Transfer;

g) the expert's fees shall be borne by the Transferor if the price determined by the expert is lower than the price which the latter shall have offered and by the disagreeing shareholder(s) pro-rata to their respective holdings in the Company's share capital in all other cases.

6.3. Notwithstanding anything to the contrary in this article 6, the pre-emptive right granted by the Transferor to the Other Shareholders pursuant to article 6.1 and 6.2 above shall not apply in case of any transfer (each a Permitted Transfer):

a) to a fund or investment firm (i) managed by the Transferor, or (ii) managed or advised by the same manager as the Transferor or by a manager directly or indirectly controlled by, controlling or under the same control as the manager of the Transferor, or (iii) directly or indirectly controlled by, controlling or under the same control as the Transferor or any of the employees, partners, members or affiliates of such fund or investment firm;

b) to the limited partners of any fund or investment firm which is currently shareholder of the Company, or which will become shareholder of the Company in consequence of a situation contemplated under (a) of this article 6.3;

to any entity directly or indirectly controlled by, controlling or under the same control as the Transferor, it being understood that in all cases, a company shall be deemed to be controlled only when the controlling entity owns the majority of its voting shares, provided in each case above that the Transferee (or the manager thereof if the Transferee is an investment fund) shall have adhered to any shareholders' agreement to be entered into from time to time between the shareholders, thus jointly undertaking all obligations and jointly benefiting of all rights of the Transferor as if they were one sole shareholder."

Fifth resolution

The meeting resolves to amend article 7 of the Company's articles of association to give it henceforth the following wording:

" Art. 7. Tag - Along Right.

7.1. If one or more Transferors intend to transfer to a third party or to multiple Third Parties (including, without limitations, by way of one or more transactions that may be substantially considered, in good faith, part, or included in the frame, of a sole transaction) (collectively the Acquiror), as a result of such transfer(s), the Acquiror would hold a percentage higher than 50% of the shares (such percentage referred to as the Control in this article 7, and the transfer of it, as here specified, referred to as the Control Transfer), and the pre-emptive right provided for in article 6 hereof is

not exercised, each of the other shareholders (the Tagging Parties) shall have a tag-along right, pursuant to which each of the Tagging Parties shall be entitled to transfer to the Acquiror that would so hold the Control of the Company all or part of its shares on the same terms and conditions as offered by the Acquiror to the Transferor(s).

For the above purposes, prior to the transfer(s) of any or all of its shares and before entering into any commitment in respect of such transfer(s), each Transferor – also jointly with the other Transferors, as applicable - shall cause the Acquiror to irrevocably undertake to purchase such shares of the Tagging Parties that they may wish to sell, upon the same terms and conditions as offered by the Acquiror to the Transferor(s).

7.2. If there is a Control Transfer then the Transferor(s) shall inform each of the Tagging Parties in the notification provided for in article 6.1 hereof that the Proposed Transfer(s) referred to in said article 6.1 may also result in the exercise of the tag-along right provided for in this article 7.

7.3. The Tagging Parties shall have a period of thirty (30) days from receipt of the notice referred to in article 7.2 above to exercise their tag-along right in accordance with the following terms and conditions:

7.3.1 if the Tagging Parties wish to exercise their tag-along right, they shall notify the Acquiror and the Transferor(s), prior to the expiration of the thirty (30) day period referred to above, of the number of shares that they wish to transfer (the Offered Shares); 7.3.2 in the event of exercise by any Tagging Party of its tag-along right, the purchase price per shares payable by the Acquiror for the Offered Shares will be equal to the price offered in good faith by the Acquiror to the Transferor(s);

7.3.3. in the event of exercise by any of the Tagging Parties of their tag-along right, the transfer of the Offered Shares shall take place within the time period mentioned in the notified Proposed Transfer(s) or, absent any such period, within 15 days of the expiration of the thirty-day period provided for to exercise the tag-along right set forth in this article 7.

7.4 No Transferor may transfer its shares to the Acquiror unless the Acquiror simultaneously acquires the Offered Shares and pays in full the price thereof to the Tagging Parties.

7.5 If none of the Tagging Parties exercise its tag-along right, each Transferor may proceed with the transfer(s) in strict compliance with the terms and schedule of the notified Proposed Transfer(s) or, absent any such schedule, within thirty (30) days of the expiry of the tag-along rights exercise period.

Should any Transferor fail to do so, it shall be bound, prior to any transfer(s) of its shares, to conform again to the above provisions of the present articles of association.

It is understood, for the sake of clarity, that the tag-along right is not applicable if one or more Other Shareholders exercised the pre-emptive right provided for in article 6 hereof and, as a consequence thereof, any such Other Shareholder (s) would hold the Control of the Company.

Notwithstanding anything to the contrary in this article 7, the tag-along right granted by the Transferor to the Other Parties shall not apply in case of any Permitted Transfer.”

Sixth resolution

The meeting resolves to amend article 8 of the Company’s articles of association to give it henceforth the following wording:

“ Art. 8. Drag - Along Right.

8.1. Notwithstanding article 6 or 7 above, if one or more Transferors intend to execute a transfer to a third party or to multiple Third Parties (including, without limitations by way of one or more transactions that may be substantially considered, in good faith, part, or included in the frame, of a sole transaction) (collectively, the Buyer) of a number of shares, to be computed as outstanding Preferred A Shares plus outstanding Preferred A1 Shares plus outstanding Preferred B Shares plus Preferred A Shares plus Preferred A1 Shares and Preferred B Shares issuable upon exercise of outstanding warrants, stock option, convertible notes and bonds and any other convertible instrument or security, representing at least 60% of all outstanding Preferred A Shares, Preferred A1 Share, Preferred B Shares and Preferred A Shares, Preferred A1 Shares and Preferred B Shares issuable upon exercise of outstanding warrants, stock option, convertible notes and bonds and any other convertible instrument or security, each of the other shareholders (the Dragged Parties), if so requested by the Transferor(s), shall be subject to a drag-along right, pursuant to which each of the Dragged Parties shall be obliged to transfer to the Buyer all of its shares and shares issuable upon exercise of outstanding warrants, stock option, convertible notes and bonds and any other convertible instrument or security upon the same terms and conditions as offered by the Buyer(s) to the Transferor(s).

8.2. In the circumstances referred to in article 8.1 above, the Transferor(s) shall inform each of the Dragged Parties in the notification provided for in article 6.1 hereof that the Proposed Transfer(s) referred to in said article 6.1 may result in the exercise of the drag-along right provided for in this article 8.

8.3. In the event of exercise by the Transferor(s) of the drag-along right, the transfer of the shares of the Dragged Parties shall take place within the time period mentioned in the notified Proposed Transfer(s) or, absent any such period, within 15 days of the expiration of the thirty-day period provided for to exercise the pre-emptive right set forth in article 6.

8.4. For the purposes of this article 8, each of the Dragged Parties hereby authorizes the Transferor(s) to negotiate in good faith the final documentation in relation to the transfer of the shares and undertakes to sign, deliver and endorse

any document, certificate, instrument or agreement and to carry out all such actions as are necessary or opportune to fully transfer to the Buyer the shares for which the drag-along right has been exercised.

8.5. Notwithstanding anything to the contrary in this Agreement, any transaction consummated pursuant to the drag-along rights provided pursuant to this article 8 shall be subject to the following conditions:

8.5.1 no shareholder shall be required in connection with any such transaction to make any representation or warranty other than as to (A) such shareholder's power and authority to effect such transaction without contravention of any of its organizational documents or any material agreement, document, instrument, judgment, decree, order, law, statute, rule or regulation applicable to it or to any of its properties, (B) such shareholder's title to the shares to be transferred by it being free and clear of any adverse claim and (C) similar matters relating to the shareholder individually as to which such shareholder may be solely liable;

8.5.2 the indemnification obligations shall be several, and not joint and several and shall be apportioned among the parties in proportion to the amount of consideration received by each party, in any event, shall be limited to the consideration received by such party pursuant to such transaction;

8.5.3 in no event shall this article 8 operate to require any shareholder to enter into a non-competition agreement in connection with the consummation of the proposed transaction (it being understood and agreed that any shareholder who is an employee of the Company shall enter into such an agreement for nominal consideration in connection with a Company Sale for a period of up to two (2) years following the closing of such Company Sale, i.e. (i) a merger or consolidation in which the Company is a constituent party, or a subsidiary of the Company is a constituent party and the Company issues shares of its capital stock pursuant to such merger or consolidation, except any such merger or consolidation involving the Company or a subsidiary in which the holders of capital stock of the Company immediately prior to such merger or consolidation (as such) continue to hold immediately following such merger or consolidation at least a majority by voting power and economic interest of the capital stock of (1) the surviving or resulting corporation or (2) if the surviving or resulting corporation is a wholly owned subsidiary of another corporation immediately following such merger or consolidation, the parent corporation of such surviving or resulting corporation; (ii) the sale, lease, transfer or other disposition, in a single transaction or a series of related transactions, by the Company or any of its subsidiaries of more than 80% of the assets of the Company and its subsidiaries taken as a whole, except where such sale, lease, transfer or other disposition is to a wholly-owned subsidiary of the Company or where the holders of the capital stock immediately prior to such disposition (as such) hold immediately following such disposition at least a majority of the voting power and economic interest of the person to whom the assets were transferred; or (iii) a transaction or series of related transactions in which at least a majority by voting power of the capital stock of the Company is transferred;

8.5.4 in the event that any shareholder or its affiliates receives any "transaction fees" or other consideration in respect of such transaction that is not paid in respect of their shares (but excluding amounts payable in accordance with any pre-existing agreement on market terms), such amounts shall be considered as part of the consideration payable to all of the shareholders in respect of the shares and any shareholders receiving such amounts (or whose affiliates receive such amounts) shall share such amounts with the other shareholders in accordance with the required distribution of consideration upon the Company Sale. The Company shall consult with the shareholders to determine in good faith if there are any such "transaction fees" or other consideration received by any Shareholder or their affiliates in the transaction."

Seventh résolution

The meeting resolves to amend article 9 of the Company's articles of association to give it henceforth the following wording:

" **Art. 9.** The Company is managed by a board of directors (hereinafter, the Board of Directors) composed of at least three (3) members but not more than eleven (11) members, divided into up to seven (7) categories, respectively denominated Category A Director(s), Category B Director(s) such Category B Director(s) to be resident in Luxembourg, Category C Director(s), Category D Director(s), Category E Director(s), Category F Director(s) and Category G Director(s), either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them. The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders. The chairman of the Board of Directors shall be selected among the Category F Directors appointed from time to time."

Eighth résolution

The meeting resolves to amend article 13 of the Company's articles of association to give it henceforth the following wording:

" **Art. 13.** The resolutions of the Board of Directors shall be validly passed with the majorities set forth under the applicable laws, except for resolutions on the matters listed below which shall be validly passed by a majority of the Board of Directors then serving but including the favorable vote of (i) either a Category A Director, a Category C Director, a

Category D Director and a Category G Director or at least three (3) of such Category A Director, Category C Director, Category D Director and Category G Director and the chairman:

- a) approving and amending any budget and/or business plan of the Company and the Group Companies, i.e. the Company and any other company into which the Company holds or may hold, directly or indirectly, the majority of the voting rights;
- b) appointing or removing any managing director in the Company or in the Group Companies and delegating or revoking any power connected thereof; c) changing or adding business lines to the Company's or the Group Companies' business; d) effecting any acquisition or investment in any company or business as going concern; e) authorizing the appointment or appointing an investment bank to engage in a Company Sale;
- f) appointing a representative of the Company to vote in the shareholders' meeting of the Group Companies (both ordinary and extraordinary) and/or giving the relevant voting instructions;
- g) any proposal that would amend any preferences, privileges or any other kind of rights attached to the shares, including without limitation any proposal to an extraordinary shareholders' meeting of the Company to effect such change;
- h) any action to authorize or execute the issuance of any new securities of the Company or any subsidiary, including without limitation any proposal to an ordinary or extraordinary shareholders' meeting of the Company to effect such issuance;
- i) the declaration or payment of any dividend in respect of the shares, including without limitation any proposal to an ordinary or extraordinary shareholders' meeting of the Company in connection therewith;
- j) authorizing or effecting any Liquidation Event, including any Company Sale, or any other kind of reorganization of the Company or of the Group Companies, including without limitation any proposal to an ordinary or extraordinary shareholders' meeting of the Company to authorize or effect any such event;
- k) any proposal as to amend any provision of these articles of association, including without limitation any proposal to an extraordinary shareholders' meeting of the Company to such effect;
- l) any proposal as to the increase or decrease in the size of the Board of Directors, including without limitation any proposal to an ordinary or extraordinary shareholders' meeting of the Company to such effect;
- m) undertaking an IPO, including without limitation any proposal to an ordinary or extraordinary shareholders' meeting of the Company to undertake an IPO;
- n) changing the line of business of the Company or of the Group Companies or other strategic decision aimed to materially alter the purpose or scope of the business of the Company or of the Group Companies;
- o) effecting any transfer of the shares of the Group Companies."

Ninth résolution

The meeting resolves to amend article 19 of the Company's articles of association to give it henceforth the following wording:

" **Art. 19.** The Board of Directors shall appoint a compensation committee comprised of at least three (3) members which shall have the duty to define and propose for approval of the Board of Directors or for the proposal by the Board of Directors to the shareholders' meeting, as the case may be, the compensation and remuneration policies of the Company, including any policy related to stock option plans or other incentives for the directors of the Company. The Board of Directors may appoint, from time to time, other committees as required to adequately support and advise the Company's Board of Directors on specific matters".

Tenth résolution

The meeting resolves to amend article 24 of the Company's articles of association to give it henceforth the following wording:

" **Art. 24. Liquidation Preference.**

24.1. Upon the occurrence of any (i) liquidation, dissolution or winding-up of the Company either voluntary or involuntary, or (ii) a Company Sale (the Liquidation Event), the holders of Preferred A Shares, Preferred A1 Shares and Preferred B Shares shall have the right to be liquidated in priority vis-à-vis the other shareholders, after deduction from the Liquidation Proceeds, as defined below, of the Incentive Reward (as such term could be defined in any shareholders' agreement that could be executed from time to time among the shareholders), according to the following order:

- a) any amount cashed-in by, or otherwise distributed to the Company's shareholders and the group executives, according to the applicable mechanisms and priorities, with respect to a Liquidation Event (the Liquidation Proceeds) deriving from a Liquidation Event shall be distributed to each holder of Preferred A1 Shares and Preferred B Shares until the Liquidation Proceeds distributed per Preferred A1 Share and Preferred B Shares held by each holder of Preferred A1 Shares and Preferred B Shares upon the occurrence of the Liquidation Event is equal to the 1.0 times the Preferred A1 weighted average investment per each relevant Preferred A1 Share and the Preferred B weighted average investment per each relevant Preferred B Share, provided, however, that if the Liquidation Proceeds legally available for distribution to the holders of Preferred A1 Shares and Preferred B Shares are insufficient to effect full payment of the foregoing Liqui-

ation Proceeds, then the aggregate amounts payable on all Preferred A1 Shares and Preferred B Shares shall be distributed pro rata to the holders of the Preferred A1 Shares and Preferred B Shares in proportion to the total Liquidation Proceeds that each holder would have received pursuant to this Clause (a) had there been sufficient funds;

b) any Liquidation Proceeds remaining after the distribution set out under article 24.1(a) shall be distributed to each holder of Preferred A Shares until the Liquidation Proceeds distributed per Preferred A Share held by each holder of Preferred A Shares upon the occurrence of the Liquidation Event is equal to 1.0 times the Preferred A weighted average investment per each relevant Preferred A Share; provided, however, that if the Liquidation Proceeds legally available for distribution to the holders of Preferred A Shares are insufficient to effect full payment of the foregoing Liquidation Proceeds, then the aggregate amounts payable on all Preferred A Shares shall be distributed pro rata to the holders of the Preferred A Shares in proportion to the total Liquidation Proceeds that each holder would have received pursuant to this Clause (b) had there been sufficient funds;

c) any Liquidation Proceed remaining after the distribution of all amounts set out under (a) and (b) above shall be distributed among the shareholders (including the holders of Preferred A Shares; Preferred A1 Shares and Preferred B Shares) pro-rata based on the number of shares held by such shareholder to be liquidated or sold or disposed as a consequence of, or in connection with, any Liquidation Event.

24.2. The shareholders agree that, in case the Liquidation Event is a merger of the Company, the shares of the successor corporation resulting from the merger shall be allocated after deduction of any amount constituting an Incentive Reward (as such term could be defined in any shareholders' agreement that could be executed from time to time among the shareholders) in a manner consistent with article 24.1.

24.3. The shareholders agree that, in case of an IPO of the Company (i.e. the listing of all or part of the shares on any regulated market of the European Union or the Alternative Investment Market of the London Stock Exchange or the Nasdaq National Market or NYSE in the United States of America), the Preferred A Shares; Preferred A1 Shares and Preferred B Shares, and the warrants convertible into Preferred A Shares; Preferred A1 Shares and Preferred B Shares (if exercised), shall be converted into Ordinary Shares using a conversion ratio (intended as a number of Ordinary Shares provided in exchange of one Preferred A Share, one Preferred A1 Share and one Preferred B Share) that is consistent with article 24.1, on the basis of the relative Liquidation Proceeds that would have been received by such holders if the Company were liquidated at the actual valuation of the Company in the IPO."

Eleventh resolution

The meeting resolves to accept the resignation of Mr. Alain Heinz, company director, born in Forbach, France, on May 17, 1968, with professional address at 121, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg from his position of category B director of the Company and to grant him discharge for the exercise of his mandate until the date of his resignation.

Twelfth resolution

The meeting resolves to appoint the following persons as new directors of the Company for a period of six (6) years as from the date of the present resolutions:

- Mr. José Correia, company director, born in Palmeira, Portugal, on October 4, 1971, with professional address at 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, as category B director of the Company and
- Mr. Luis Arzubi, company director, born in Argentina, on May 1st, 1941, with professional address at 400 Hamilton Avenue, Suite 230, Palo Alto, CA 94301 United States of America, as category G director of the Company.

Thirteenth resolution

Pursuant to the above resignation and appointments, the meeting acknowledges that the Board of Directors of the Company shall be composed as follows:

- Mr. Jean Schmitt, company director, with professional address at 3 rue Georges Ville, 75116 Paris, France, as Category A Director;
- Mr. José Correia, prenamed, as Category B Director;
- Mr. Marco Vismara, company director, with professional address at Via Martinitt, 3 – 20146 Milan, Italy, as Category C Director;
- Mr. Pasquale Pistorio, company director, born on January 6th, 1935 in Agira (Enna), Italy, with professional address at Via Marconni 19, Missaglia, Lecco, Italy, as Category D Director;
- Mr. Alexander Duesener, with professional address at Mozartstr. 2, D-85622, Feldkirchen, Allemagne, Category E Director;
- Mr. Piero Martinotti, company director, born on November 10th, 1940 in Vercelli Italy, with professional address at Vilagio Belvedere 14, 20040 Usmate (Milan), Italy; as Category F Director;
- Mr. Alberto Sangiovanni Vintencelli, company director, with professional address at 200 Tunnel road, Berkeley, CA 94705, United States of America, as Category F Director;
- Mr. Federico Arcelli, company director, with professional address at 22 Allee du Terme Blanc, Les Hauts de Vaugrenier, 06270 Villeneuve Loubet, France, as Category F Director;

- Mr. Luis Azurbi, prenamed, as Category G Director.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at seven thousand Euro.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trois septembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois Accent International S.A. (ci-après la Société) avec siège social au 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134871, constituée par acte du notaire soussigné en date du 29 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 230 du 29 janvier 2008, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 30 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1783 du 1^{er} septembre 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Rachel UHL, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Gaëlle BERNARD, employée, avec adresse professionnelle au Senningerberg.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires présents ou représentés, en vertu de dix (10) procurations données sous-seing privé respectivement le 31 août 2010 ou le 2 septembre 2010, et le nombre d'actions détenues sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à un million neuf mille deux cent cinquante-neuf Euro (EUR 1.009.259,00) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à hauteur de deux cent cinquante-trois mille cinq cent cinquante Euro (EUR 253.550,00) pour le porter de son montant actuel d'un million neuf mille deux cent cinquante-neuf Euro (EUR 1.009.259,00) à un million deux cent soixante-deux mille huit cent neuf Euro (EUR 1.262.809,00), par l'émission et la création de deux cent cinquante-trois mille cinq cent cinquante (253.550) actions préférentielles B, toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Actions Préférentielles B).

2. Renonciation par les actionnaires existants à leur droit préférentiel de souscription et agrément à la souscription des Actions Préférentielles B par:

- Tallwood III, LP, un limited partnership établi et existant sous les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis à The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Comté de New Castle, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique et immatriculé auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4055091 (Tallwood III),

- Tallwood III Partners, LP, un limited partnership établi et existant sous les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis à The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Comté de New Castle, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique et immatriculé auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4055090 (Tallwood III Partners),

- Tallwood III Associates, LP, un limited partnership établi et existant sous les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis à The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Comté de New Castle, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique et immatriculé auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4092006 (Tallwood III Associates).

3. Souscription des Actions Préférentielles B, ensemble avec la prime d'émission y attaché d'un montant total de quatre millions sept cent quarante-six mille quatre cent cinquante-six Euro (EUR 4.746.456,00), comme suit:

- Tallwood III pour deux cent vingt-trois mille cinq cent quatorze (223.514) Actions Préférentielles B, ensemble avec la prime d'émission y attachée,
- Tallwood III Partners pour vingt-huit mille trois cent quatre (28.304) Actions Préférentielles B, ensemble avec la prime d'émission y attachée,
- Tallwood III Associates pour mille sept cent trente-deux (1.732) Actions Préférentielles B, ensemble avec la prime d'émission y attachée.

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à un million deux cent soixante-deux mille huit cent neuf Euro (EUR 1.262.809,00) divisé en soixante-sept mille sept cent soixante et une (67.761) actions ordinaires (les Actions Ordinaires), huit cent six mille cinq cent vingt et une (806.521) actions préférentielles A (les Actions Préférentielles A), cent trente-quatre mille neuf cent soixante-dix-sept (134.977) actions préférentielles A1 (les Actions Préférentielles A1) et deux cent cinquante-trois mille cinq cent cinquante (253.550) actions préférentielles B (les Actions Préférentielles B), toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune et entièrement libérées.

Les actions peuvent être matérialisées au choix du détenteur par des certificats représentant des actions uniques ou par des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions peuvent être créées sous forme nominative ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital social peut être augmenté ou réduit en respectant les conditions légales.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions en respectant les conditions légales.

Art. 5.2. Le capital social autorisé de la Société s'élève à un million huit cent vingt-cinq mille cinq cent quarante-huit Euro (EUR 1.825.548,00) représenté par un million huit cent vingt-cinq mille cinq cent quarante-huit (1.825.548) actions (soit des Actions Ordinaires, soit des Actions Préférentielles A, soit des Actions Préférentielles A1) toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

Le Conseil d'Administration peut augmenter le capital social dans les limites du capital social autorisé et il est autorisé et apte à:

- réaliser toute augmentation de capital social dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches successives, soit (i) par l'émission de nouvelles Actions Ordinaires ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00), de nouvelles Actions Préférentielles A ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) et une prime d'émission de vingt-cinq Euro et quatre-vingt-sept centimes (EUR 25,87) ou de nouvelles Actions Préférentielles A1 ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) et une prime d'émission de maximum vingt-cinq Euro et quatre-vingt-sept centimes (EUR 25,87), (ii) soit par conversion de warrants, stock option, obligations et notes convertibles et tout autre instrument ou obligation convertible conformément aux conditions générales y relatives, contre paiement en numéraire;

- déterminer le lieu et la date des émissions successives; et

- retirer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'émission d'actions.

Cette autorisation est valable pour une durée de cinq (5) ans à compter de la date de publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires pour les actions supplémentaires du capital social autorisé qui n'auraient alors pas été émises par le Conseil d'Administration. Conséquemment à chaque augmentation du capital social souscrit, réalisée et dûment établie selon les formes prescrites par la loi, l'article 5.1. paragraphe premier des statuts de la Société sera amendé afin de faire état de l'augmentation du capital; une telle modification doit être enregistrée par acte authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet par le Conseil d'Administration.»

5. Modification de l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Droit de préemption.**

6.1. Préalablement à toute cession par un actionnaire (ci-après désigné un Cédant) de l'intégralité ou d'une partie de ses actions (ci-après désignées les Actions Cédées) à un actionnaire ou à un tiers (ci-après désigné le Cessionnaire), le Cédant doit notifier la cession prévue (la Cession Prévue) aux autres actionnaires (ci-après désignés les Autres Actionnaires, et notamment au Cessionnaire s'il est actionnaire) et à la Société en précisant l'identité et la qualité du Cessionnaire (actionnaire ou tiers), l'identité de la personne contrôlant le tiers (le cas échéant), le nombre des actions comprises dans la Cession Prévue, le prix proposé par le Cessionnaire (ou dans le cadre des circonstances prévues dans le paragraphe (b)(ii) de l'article 6.2. ci-dessous, par le Cédant) ainsi qu'une description de la transaction selon laquelle la Cession doit être réalisée assortie des conditions essentielles y afférentes.

6.2. Dans le cas d'une Cession Prévue, chacun des Autres Actionnaires dispose d'un droit de préemption sur les Actions Cédées.

Chacun des Autres Actionnaires dispose d'un délai de trente (30) jours suivant la réception de l'avis concernant la Cession Prévue pour notifier au Cédant et à la Société son intention d'exercer son droit de préemption.

Le droit de préemption prévu par l'article 6 sera exercé comme suit:

- a) le droit de préemption des Autres Actionnaires ne peut être exercé qu'à l'égard des Actions Cédées que ce soit à titre collectif ou individuel;

b) en cas d'exercice du droit de préemption, le prix d'acquisition des Actions Cédées est le suivant:

(i) en cas de vente des Actions Cédées intégralement contre un paiement en espèces, il s'agit du prix d'acquisition convenu par le Cédant et le Cessionnaire tel que notifié aux Autres Actionnaires, ou

(ii) dans tous les autres cas (notamment en cas de contrepartie en nature), il s'agit du prix proposé de bonne foi par le Cédant aux Autres Actionnaires ou en cas de désaccord entre le Cédant et d'Autres Actionnaires, il s'agit du prix déterminé par un expert désigné d'un commun accord par le Cédant et l'actionnaire ou les actionnaires qui contestent et en cas de désaccord, par le président du tribunal du lieu où la Société a son siège social, à la demande de la partie la plus diligente;

c) en cas d'exercice dudit droit de préemption par un ou plusieurs Autres Actionnaires, la cession est réalisée dans les délais et selon les conditions adoptés par le Cédant et le Cessionnaire tels que notifiés aux Autres Actionnaires ou en l'absence de tout délai, dans un délai de quinze (15) jours à compter de l'expiration du délai de préemption de trente (30) jours prévu ci-dessus; si plusieurs Autres Actionnaires exercent leur droit de préemption, les actions cédées sont vendues aux Autres Actionnaires ayant exercé leur droit de préemption proportionnellement au rapport représenté par le nombre des actions détenues par lesdits Autres Actionnaires sur le nombre total des actions que détiennent les Autres Actionnaires ayant exercé leur droit de préemption en tant que groupe;

d) à défaut d'exercice du droit de préemption sur les Actions Cédées, le Cédant est autorisé à réaliser la Cession Prévvue au bénéfice du tiers sous réserve du fait que le Cédant s'engage à ce que ce tiers adhère au pacte des actionnaires conclu le cas échéant entre les actionnaires et que ladite cession soit réalisée dans un délai de trente (30) jours à compter de l'expiration du délai de préemption d'une durée de trente (30) jours prévu ci-dessus, à défaut le cédant étant tenu de respecter de nouveau les dispositions du présent article 6;

e) dans le cadre des circonstances visées par l'article 6.2.b.(ii) ci-dessus, en cas de désaccord d'un Autre Actionnaire sur le prix auquel sont proposées les Actions Cédées, le désaccord est notifié au Cédant, aux Autres Actionnaires et à la Société dans un délai de quinze (15) jours à compter de l'expiration du délai de trente (30) jours accordé pour l'exercice du droit de préemption. Tous les Autres Actionnaires ont alors le droit d'exercer leur droit de préemption au prix déterminé par l'expert selon les conditions de l'article 6.2. (b)(ii) dans un délai de quinze (15) jours à compter de la réception de la notification relative au prix déterminé par l'expert;

f) le Cédant ne bénéficie d'aucun droit de retrait à condition, cependant, que le Cédant puisse retirer l'offre de Cession Prévvue si le prix déterminé par l'expert conformément aux dispositions des articles 6.2.(b)(ii) et 6.2.(e) est inférieur au prix proposé par le Cédant étant entendu qu'il soit interdit au Cédant de procéder à la Cession Prévvue;

g) les honoraires de l'expert sont supportés par le Cédant si le prix déterminé par l'expert est inférieur au prix que le Cédant propose et dans tous les autres cas, par les actionnaires qui contestent le prix, au prorata de leurs participations respectives dans le capital social de la Société.

6.3. Nonobstant toute disposition contraire des présentes, le droit de préemption accordé par le Cédant aux Autres Actionnaires en vertu de l'article 6.1 et 6.2 ci-dessus, ne s'applique pas en cas de n'importe quelle cession (chacune une Cession Autorisée):

a) à une société gestionnaire de fonds ou une société de placement (i) gérée par le Cédant ou (ii) gérée ou conseillée par le même gestionnaire que le Cédant ou par un gestionnaire directement ou indirectement contrôlé par - qui contrôle - ou est sous le même contrôle que le gestionnaire du Cédant, ou (iii) directement ou indirectement contrôlé par - qui contrôle - ou est sous le même contrôle que le Cédant, ou n'importe quel employé, partenaire, membre ou affiliée d'un tel fonds ou société de placement;

b) à un associé commanditaire de n'importe quel fonds ou société de placement qui est actuellement l'actionnaire de la Société, ou qui deviendra l'actionnaire de la Société suite à une des situations prévues au (a) du présent article 6.3;

c) à toute entité directement ou indirectement contrôlée par - qui contrôle - ou est sous le même contrôle que le Cédant, étant entendu que dans tous les cas une société est considérée comme contrôlée seulement quand l'entité qui contrôle détient la majorité des droits de vote, pourvu que dans chaque cas ci-dessus, le Cessionnaire (ou le gestionnaire de ce dernier si le Cessionnaire est un fonds de placement) doit avoir adhéré au pacte des actionnaires conclu le cas échéant entre les actionnaires, assumant ainsi conjointement toutes les obligations et bénéficiant ainsi de tous les droits du Cédant comme s'il s'agissait d'un seul et même actionnaire.»

6. Modification de l'article 7 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7. Droit de sortie conjointe.**

7.1. Si un ou plusieurs Cédants ont l'intention de céder au bénéfice d'un tiers ou de plusieurs tiers (incluant, sans limitations, par le biais d'une ou plusieurs transactions pouvant être considérées légitimement comme faisant partie ou incluses dans le cadre d'une transaction unique) (collectivement l'Acquéreur), la conséquence d'un tel transfert étant que le Cessionnaire détiendrait un pourcentage supérieur à 50% des actions (un tel pourcentage désignant le Contrôle dans ce présent article 7, et son transfert, tel qu'ici décrit, désignant le Transfert de Contrôle), et le droit de préemption fourni dans l'article 6 ci-dessus n'est pas exercé, chacun des autres actionnaires (les Parties Bénéficiaires du Droit) dispose d'un droit de sortie conjointe en vertu duquel chacune des Parties Bénéficiaires du Droit a le droit de céder à l'Acquéreur détenant ainsi le Contrôle de la Société, l'intégralité ou une partie de ses actions selon les mêmes conditions que celles proposées par l'Acquéreur aux Cédants.

Aux fins précitées, préalablement à la cession de tout ou partie de ses actions et avant de conclure tout accord concernant cette cession, chaque Cédant – conjointement avec les autres Cédants le cas échéant – obtiendra de l'Acquéreur qu'il s'engage de façon irrévocable à acheter ces actions que les Parties Bénéficiaires du Droit souhaitent vendre selon les mêmes conditions générales que celles proposées par l'Acquéreur aux Cédants.

7.2. Si il y a un Transfert de Contrôle, alors les Cédants informent chacune des Parties Bénéficiaires du Droit sous la forme de la notification prévue par l'article 6.1 des présentes que la cession prévue à laquelle fait référence ledit article 6.1 peut donner lieu à l'exercice du droit de sortie conjointe prévu à l'article 7.

7.3. Les Parties Bénéficiaires du Droit disposent d'un délai de trente (30) jours à compter de la réception de la notification prévue à l'article 7.2 pour exercer le droit de sortie conjointe selon les conditions générales suivantes:

7.3.1. si les Parties Bénéficiaires du Droit souhaitent exercer leur droit de sortie conjointe, elles doivent notifier à l'Acquéreur et aux Cédants avant l'expiration du délai de trente (30) jours visé ci-dessus, le nombre des actions qu'elles souhaitent céder (les Actions Proposées);

7.3.3. en cas d'exercice par une Partie Bénéficiaire du Droit de son droit de sortie conjointe, le prix d'acquisition des actions payable par l'Acquéreur pour les actions proposées correspond au prix proposé de bonne foi par l'Acquéreur aux Cédants;

7.3.4. en cas d'exercice de leur droit de sortie conjointe par des Parties Bénéficiaires du Droit, la cession des Actions Proposées aura lieu dans le délai mentionné dans la notification de cession prévue ou à défaut d'indication, dans un délai de 15 jours à compter de l'expiration du délai de trente (30) jours applicable à l'exercice du droit de sortie conjointe prévu à l'article 7.

7.4. Aucun Cédant ne peut céder ses actions à l'Acquéreur à moins ce dernier n'acquiert simultanément les Actions Proposées et paie intégralement le prix y afférent aux Parties Bénéficiaires du Droit.

7.5. Si aucune des Parties Bénéficiaires du Droit n'exerce son droit de sortie, chaque Cédant peut procéder à la cession en stricte conformité aux conditions et calendrier d'exécution des cessions prévues et notifiées ou à défaut de calendrier, dans un délai de trente (30) jours à compter de l'expiration du délai d'exercice des droits de sortie.

Si un Cédant s'abstient de le faire, il sera tenu de respecter à nouveau les dispositions susmentionnées des présents statuts préalablement à la cession de ses actions.

Il est entendu par souci de clarté que le droit de cession conjointe ne s'applique pas dans le cas où un ou plusieurs Autres Actionnaires ayant exercé le droit de préemption prévu à l'article 6, ces Autres Actionnaires détiendraient en conséquence le Contrôle de la Société. Nonobstant toutes dispositions contraires dans cet article 7, le droit de cession conjointe accordé par le Cédant aux Autres Actionnaires ne pourra pas s'appliquer dans le cas d'un Transfert Autorisé.»

7. Modification de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8. Droit de cession forcée.**

8.1. Nonobstant les dispositions de l'article 6 ou 7 ci-dessus, si un ou plusieurs Cédants ont l'intention de réaliser une cession à un tiers ou à plusieurs tierce parties (incluant, sans limitations, par le biais d'une ou plusieurs transactions pouvant être considérées légitimement comme faisant partie ou incluses dans le cadre d'une transaction unique) (collectivement l'Acheteur) d'un nombre d'actions à être déduit des Actions Préférentielles A, des Actions Préférentielles A1 et des Actions Préférentielles B existantes ou pouvant être émise dans le cadre de l'exercice des warrants, du stock option ou de la conversion d'une note ou obligations convertibles ou de tout autre type d'investissement convertibles, représentant au moins 60% des Actions Préférentielles A, des Actions Préférentielles A1 et des Actions Préférentielles B existantes ou pouvant être émise dans le cadre de l'exercice des warrants, du stock option ou de la conversion d'une note ou obligations convertibles ou de tout autre type d'investissement convertibles, chacun des Autres Actionnaires (les Parties Tenues à l'Obligation), si les Cédants en font la demande, est assujetti à une obligation de cession en vertu de laquelle chacune des Parties Tenues à l'Obligation de cession sera tenue de céder à l'Acheteur l'intégralité de ses actions et actions à émettre selon les mêmes conditions générales que celles proposées par les Acheteurs aux Cédants.

8.2. Dans les circonstances visées à l'article 8.1, les Cédants informent chacune des Parties Tenues à l'Obligation de cession sous la forme de la notification prévue à l'article 6.1 précisant que la cession prévue visée audit 6.1 peut donner lieu à l'exercice d'un droit de cession forcée prévu à l'article 8.

8.3. En cas d'exercice du droit de cession forcée par les Cédants, la cession des actions des Parties Tenues à l'Obligation de cession aura lieu dans le délai mentionné dans les cessions prévues et notifiées ou à défaut d'indication dans un délai de quinze (15) jours à compter de l'expiration du délai de trente (30) jours prévu pour l'exercice du droit de préemption de l'article 6.

8.4. Aux fins du présent article 8, chacune des Parties Tenues à l'Obligation de cession autorise par les présentes les Cédants à négocier de bonne foi la documentation finale afférente à la cession des actions et s'engage à signer, parapher et remettre tout document, certificat, acte ou accord et à exécuter toutes ces actions nécessaires ou utiles au parfait transfert à l'Acheteur des actions pour lesquelles le droit de cession forcée a été exercé.

8.5. Nonobstant toutes dispositions contraires dans les présentes ou tout pacte d'actionnaire pouvant être conclu à n'importe quel moment entre les actionnaires, toute transaction réalisée suite au droit de cession forcée fourni par cet article 8 sera soumis aux conditions suivantes:

8.5.1. aucun actionnaire ne devra, en rapport avec n'importe quelle transaction, fournir de représentation ou de garanties autre que (A) le pouvoir et l'autorité de cet actionnaire d'effectuer une telle transaction sans infraction à aucun de ses documents constitutifs ou tout contrat matériel, document, instrument, jugement, décret, ordre, loi, statuts, règle ou régulation lui étant applicable ou à n'importe laquelle de ses propriétés, (B) le titre de cet actionnaire aux actions devant être transférées soit libre de toute revendication défavorable et (C) les points similaires relatifs à cet actionnaire individuellement auxquels cet Actionnaire serait exclusivement responsable;

8.5.2. les obligations d'indemnification devront être individuelles, et non solidaire, et devront être distribuées parmi les parties en proportion du montant de la contrepartie reçue par chaque partie, et devront être limitées à la contrepartie reçue par cette partie à la suite d'une telle transaction;

8.5.3. en aucun cas cet article 8 ne requerra un actionnaire d'exécuter un contrat de non concurrence en rapport avec la réalisation de la transaction proposée (étant entendue et agréé que chaque actionnaire qui est un employé de la Société devra exécuter un tel contrat pour contrepartie symbolique en rapport avec une Vente de la Société pour une période allant jusqu'à deux (2) ans suivant la réalisation de cette Vente de la Société, à savoir (i) une fusion ou consolidation dans laquelle la Société est partie constituante, ou une filiale de la Société est partie constituante et la Société émet des actions de son capital à la suite d'une telle fusion ou consolidation, à l'exception de toute fusion ou consolidation impliquant la Société ou une filiale dans laquelle les détenteurs du capital de la Société, immédiatement avant une telle fusion ou consolidation (comme tel) continue de détenir immédiatement à la suite d'une telle fusion ou consolidation au moins une majorité par les pouvoirs de vote et intérêt économiques dans le capital social de (1) la société restante ou résultante ou (2) si la société restante ou résultante est une filiale à cent pourcent d'une autre société immédiatement à la suite d'une telle fusion ou consolidation, la société-mère d'une telle société restante ou résultante; (ii) la vente, location, transfert ou autre disposition, dans une transaction unique ou une série de transactions y relatives, par la Société ou n'importe laquelle de ses filiales de plus de 80% des actifs de la Société et des ses filiales prises comme un tout, à l'exception où une telle vente, location, transfert ou autre disposition est à une filiale à cent pourcent de la Société ou où les détenteurs du capital immédiatement avant une telle disposition (comme tel) détiennent immédiatement après une telle disposition au moins la majorité des pouvoirs de vote et intérêts économiques de la personne à laquelle les actifs ont été transférés; ou (iii) une transaction ou série de transaction y relatives, dans lesquelles ou moins une majorité des pouvoirs de vote du capital de la Société est transféré.

8.5.4. Dans le cas où un actionnaire ou une de ses affiliées reçoivent des «frais de transaction» ou tout autre contrepartie en rapport avec une telle transaction qui ne serait pas versé en rapport avec leurs actions (mais excluant les montants dus en rapport avec tout contrat préexistants aux conditions de marché), de tels montants devront être considérés comme partie de la contrepartie due à tous les actionnaires en rapport avec leurs actions et chaque actionnaire recevant de tels montants (ou toute affiliée recevant de tels montant) devra partager ces montants avec les Autres Actionnaires en accord avec les distributions de contrepartie requises dans le cas d'une Vente de la Société. La Société devra consulter les Autres Actionnaires pour déterminer de bonne foi si il y a de tels «frais de transaction» ou toute autre considération reçue par n'importe quel actionnaire ou affiliées dans cette transaction.»

8. Modification de l'article 9 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 9.** La Société est administrée par un Conseil d'Administration (ci-après, le Conseil d'Administration) composé au minimum de trois (3) membres et au maximum de onze (11) membres, divisés jusqu'à sept (7) catégories, nommées respectivement Administrateur(s) de Catégorie A, Administrateur(s) de Catégorie B (devant être résident luxembourgeois), Administrateur(s) de Catégorie C, Administrateur(s) de Catégorie D, Administrateur(s) de Catégorie E, Administrateur(s) de Catégorie F et Administrateur(s) de Catégorie G, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans, par l'assemblée générale des actionnaires qui peut à tout moment les révoquer. Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société. Le président du Conseil d'Administration devra être choisi, à n'importe quel moment, parmi les Administrateurs de Catégorie F.»

9. Modification de l'article 13 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 13.** Les résolutions du Conseil d'Administration sont valablement adoptées selon les majorités prévues par les lois applicables à l'exception des résolutions afférentes aux matières listées ci-après, qui seront valablement adoptées à la majorité du Conseil d'Administration alors servant mais incluant le vote favorable (i) soit d'un Administrateur de Catégorie A, d'un Administrateur de Catégorie C, d'un Administrateur de Catégorie D et d'un Administrateur de Catégorie G ou (ii) d'au moins trois (3) administrateurs appartenant à l'une des catégories A, C, D ou G et du Président:

(a) approbation ou modification de tout budget et/ou business plan de la Société et de Sociétés du Groupe, à savoir la Société et toute autre société dans laquelle la Société détient ou pourrait détenir, directement ou indirectement, la majorité des droits de vote;

(b) nomination ou destitution de tout administrateur délégué de la Société ou de Sociétés du Groupe et délégation ou révocation de tout pouvoir y étant connecté;

(c) modification ou ajout d'un secteur d'activité à la Société ou Sociétés du Groupe;

(d) affectation de toute acquisition ou investissement dans n'importe quelle société ou commerce concerné;

(e) autorisation de la nomination ou nomination d'une banque d'investissement pour effectuer une Vente de la Société;

(f) nomination d'un représentant de la Société pour voter aux assemblées des actionnaires des Sociétés du Groupe (ordinaire et extraordinaire) et/ou donnant les instructions de vote pertinentes;

(g) toute proposition visant à modifier les droits préférentiels, privilèges ou droits d'autre nature attachés aux actions, incluant sans limitation toute proposition à l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la Société pour effectuer de tels changements;

(h) toute action d'autorisation ou de réalisation d'une émission d'actions nouvelles de la Société ou de filiales, incluant sans limitation toute proposition à l'assemblée ordinaire ou extraordinaire des actionnaires de la Société pour effectuer une telle émission;

(i) déclaration ou paiement de dividendes afférents aux actions, incluant sans limitation toute proposition à l'assemblée ordinaire ou extraordinaire des actionnaires de la Société à cet effet;

(j) autorisation ou réalisation d'un Evènement donnant Lieu à la Liquidation, incluant la Vente de la Société, ou tout autre type de restructuration de la Société ou des Sociétés du Groupe, incluant sans limitation toute proposition à l'assemblée ordinaire ou extraordinaire des actionnaires de la Société pour autoriser ou acter un tel évènement;

(k) toute proposition de modification de n'importe quelle disposition des présents statuts, incluant sans limitation toute proposition à l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la Société à cet effet;

(l) toute proposition visant à augmenter ou diminuer la taille du Conseil d'Administration, incluant sans limitation toute proposition à l'assemblée ordinaire ou extraordinaire des actionnaires de la Société à cet effet;

(m) lancement d'une PIT (placement initial de titres), incluant sans limitation toute proposition à l'assemblée ordinaire ou extraordinaire des actionnaires de la Société à cet effet;

(n) changement du secteur d'activité de la Société ou des Sociétés du Groupe ou autres décisions à caractère stratégique visant à modifier substantiellement l'objet ou le champ d'activité de la Société ou des Sociétés du Groupe;

(o) réalisation d'un transfert des actions des Sociétés du Groupe.»

10. Modification de l'article 19 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 19.** Le Conseil d'Administration doit désigner un comité chargé des rémunérations composé d'au moins trois (3) membres, chargé de définir et de proposer à l'approbation du Conseil d'Administration ou en vue d'une proposition du Conseil d'Administration à l'assemblée des actionnaires selon le cas, des politiques en matière de rémunérations et salaires de la Société incluant toute politique liée aux programmes d'options de souscription d'actions ou autres schémas d'intéressement concernant les administrateurs de la Société. Le Conseil d'Administration peut nommer au fur et à mesure, d'autres comités spécialisés afin de pouvoir être mieux conseillé sur des questions précises.»

11. Modification de l'article 24 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 24. Préférences en matière de liquidation.**

24.1. En cas d'évènement donnant lieu à (i) liquidation ou dissolution de la Société, que ce soit volontaire ou involontaire ou (ii) une Vente de la Société (les Événements Donnant Lieu à Liquidation), les détenteurs d'Actions Préférentielles A, Préférentielles A1 et Préférentielles B bénéficient d'un droit prioritaire à la liquidation par rapport aux Autres Actionnaires, après déduction des Produits de la Liquidation, tel que défini ci-dessous, de leur Prime d'Incitation (tel que ce terme pourrait être défini dans n'importe quel pacte d'actionnaire pouvant être signé à n'importe quel moment par les actionnaires), dans l'ordre suivant:

(a) tout montant encaissé par, ou autrement distribué aux actionnaires de la Société et les décideurs du groupe, en conformité avec les mécanismes et priorités applicables, provenant d'un Evènement Donnant Lieu à Liquidation (les Produits de la Liquidation) sera distribué à chaque détenteur des Actions Préférentielles A1 et des Actions Préférentielles B jusqu'à ce que les Produits de la Liquidation distribués par Action Préférentielle A1 et Action Préférentielle B détenues par chaque détenteur des Actions Préférentielles A1 et des Actions Préférentielles B lors de la survenance d'un Evènement Donnant Lieu à Liquidation correspondent à une fois le montant de l'investissement moyen pondéré correspondant à chaque Action Préférentielle A1 concernée et chaque Action Préférentielle B concernée, pourvu que, cependant, si les Produits de la Liquidation, légalement disponibles pour distribution aux détenteurs des Actions Préférentielles A1 et des Actions Préférentielles B sont insuffisants pour effectuer un paiement complet des Produits de Liquidation précités, alors le montant total dû sur toutes les Actions Préférentielles A1 et Actions Préférentielles B devra être distribué au pro rata des détenteurs des Actions Préférentielles A1 et Actions Préférentielles B en proportion du total des Produits de Liquidation que chaque détenteur aurait reçu en conformité avec cette clause (b) si il y avait eu suffisamment de fonds;

(b) tout Produits de Liquidation restant après la distribution définie à l'article 24(a) sera distribué entre les actionnaires d'Actions Préférentielles A jusqu'à ce que les Produits de Liquidation distribués par Action Préférentielle A détenue par chaque détenteur des Actions Préférentielles A lors de la survenance d'un Evènement Donnant Lieu à Liquidation correspondent à une fois le montant de l'investissement moyen pondéré correspondant à chaque Action Préférentielle A concernée, pourvu que, cependant, si les Produits de la Liquidation, légalement disponibles pour distribution aux détenteurs des Actions Préférentielle A sont insuffisants pour effectuer un paiement complet des Produits de Liquidation précités, alors le montant total dû sur toutes les Actions Préférentielles A devra être distribué au pro rata des détenteurs des Actions Préférentielles A en proportion du total des Produits de Liquidation que chaque détenteur aurait reçu en conformité avec cette clause (b) si il y avait eu suffisamment de fonds;

(c) tout Produits de Liquidation restant après la distribution de tous les montants définis aux alinéas (a) et (b) ci-dessus seront distribués entre les actionnaires (incluant les détenteurs d'actions préférentielles) sur la base du nombre des actions détenues par chaque actionnaire à liquider ou vendues ou aliénées en conséquence de ou se rapportant à l'Événement Donnant Lieu à Liquidation.

24.2 Les actionnaires conviennent que lorsque l'Événement Donnant Lieu à la Liquidation est une fusion de la Société, les actions de la Société née des opérations de fusion seront attribuées après déduction de Prime d'Incitation (tel que ce terme pourrait être défini dans n'importe quel pacte d'actionnaire pouvant être signé à n'importe quel moment par les actionnaires) d'une manière consistante avec l'article 24.1.

24.3 Les actionnaires s'accordent que, en cas d'un PIT de la Société (c'est-à-dire la cotation de tout ou partie des actions sur n'importe quel marché régulé de l'Union Européenne ou du Marché d'Investissement Alternatif de la Bourse de Londres ou le Marché National du Nasdaq ou le NYSE des Etats-Unis d'Amérique), les Actions Préférentielles A, les Actions Préférentielles A1 et les Actions Préférentielles B, et les warrants convertibles en Actions Préférentielles A, Actions Préférentielles A1 et Actions Préférentielles B (si exercé), devront être converties en Actions Ordinaires usant d'un ratio de conversion (entendu comme un nombre d'Actions Ordinaires fourni en échange d'une Action Préférentielle A, d'une Action Préférentielle A1 et d'une Action Préférentielle B) qui est conforme à l'article 24.1, sur la base des Produits de Liquidation relatifs qui auraient été reçus par de tels détenteurs si la Société avait été liquidée à l'estimation exacte de la Société dans une PIT.»

12. Acceptation de la démission de M. Alain Heinz, administrateur de société, né à Forbach, France, le 17 mai 1968, ayant son adresse professionnelle au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, de sa position d'administrateur de catégorie B de la Société.

13. Nomination des personnes suivantes en tant que nouveaux administrateurs de la Société pour une période de six (6) ans:

- Mr. José Correia, administrateur de société, né à Palmeira, Portugal, le 4 octobre 1971, ayant son adresse professionnelle au 67, Rue Ermesinde, L1469 Luxembourg, comme administrateur de catégorie B de la Société et

- Mr. Luis Arzubi, administrateur de société, né en Argentine, le 1er Mai 1941, ayant son adresse professionnelle au 400 Hamilton Avenue, Suite 230, Palo Alto, CA 94301, Etats-Unis d'Amérique, comme administrateur de catégorie G de la Société.

14. Reconnaissance de la nouvelle composition du Conseil d'Administration.

IV. Les actionnaires, après avoir délibéré, prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cent cinquante-trois mille cinq cent cinquante Euro (EUR 253.550,00) pour le porter de son montant actuel d'un million neuf mille deux cent cinquante-neuf Euro (EUR 1.009.259,00) à un million deux cent soixante-deux mille huit cent neuf Euro (EUR 1.262.809,00), par l'émission et la création de deux cent cinquante-trois mille cinq cent cinquante (253.550) actions préférentielles B, toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Actions Préférentielles B).

Deuxième résolution

Les actionnaires existants décident de renoncer à l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et déclarent agréer à la souscription des Actions Préférentielles B par:

- Tallwood III, LP, un limited partnership établi et existant sous les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis à The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Comté de New Castle, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique et immatriculé auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4055091 (Tallwood III),

- Tallwood III Partners, LP, un limited partnership établi et existant sous les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis à The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Comté de New Castle, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique et immatriculé auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4055090 (Tallwood III Partners),

- Tallwood III Associates, LP, un limited partnership établi et existant sous les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis à The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Comté de New Castle, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique et immatriculé auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4092006 (Tallwood III Associates).

Intervention – Souscription – Paiement

Sont ensuite intervenues aux présentes les sociétés suivantes:

Tallwood III, représentée par Gaëlle Bernard, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 31 août 2010, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Tallwood III, susnommée et représenté par son mandataire, déclare souscrire deux cent vingt-trois mille cinq cent quatorze (223.514) Actions Préférentielles B, ensemble avec la prime d'émission y afférente de quatre millions cent quatre-vingt-quatre mille cent quatre-vingt-deux Euro et huit cents (EUR 4.184.182,08) et les libérer intégralement pour un

montant total de quatre millions quatre cent sept mille six cent quatre-vingt-seize Euro et huit cents (EUR 4.407.696,08) par un apport en numéraire du même montant.

Tallwood III Partners, représentée par Gaëlle Bernard, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 31 août 2010, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Tallwood III Partners, susnommée et représenté par son mandataire, déclare souscrire vingt-huit mille trois cent quatre (28.304) Actions Préférentielles B, ensemble avec la prime d'émission y afférente de cinq cent vingt-neuf mille huit cent cinquante Euro et quatre-vingt-huit cents (EUR 529.850,88) et les libérer intégralement pour un montant total de cinq cent cinquante-huit mille cent cinquante-quatre Euro et quatre-vingt-huit cents (EUR 558.154,88) par un apport en numéraire du même montant.

Tallwood III Associates, représentée par Gaëlle Bernard, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 31 août 2010, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Tallwood III Associates, susnommée et représenté par son mandataire, déclare souscrire mille sept cent trente-deux (1.732) Actions Préférentielles B, ensemble avec la prime d'émission y afférente de trente-deux mille quatre cent vingt-trois Euro et quatre cents (EUR 32.423,04) et les libérer intégralement pour un montant total de 34155 Euro et quatre cents (EUR 34.155,04) par un apport en numéraire du même montant.

Un montant total de cinq millions six Euro (EUR 5.000.006,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

La Présidente de séance constatant que tous les actionnaires de la Société présents ou représentés s'estiment valablement convoqués, l'assemblée peut reprendre et statuer valablement sur les résolutions suivantes:

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à un million deux cent soixante-deux mille huit cent neuf Euro (EUR 1.262.809,00) divisé en soixante-sept mille sept cent soixante et une (67.761) actions ordinaires (les Actions Ordinaires), huit cent six mille cinq cent vingt et une (806.521) actions préférentielles A (les Actions Préférentielles A), cent trente-quatre mille neuf cent soixante-dix-sept (134.977) actions préférentielles A1 (les Actions Préférentielles A1) et deux cent cinquante-trois mille cinq cent cinquante (253.550) actions préférentielles B (les Actions Préférentielles B), toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune et entièrement libérées.

Les actions peuvent être matérialisées au choix du détenteur par des certificats représentant des actions uniques ou par des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions peuvent être créées sous forme nominative ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital social peut être augmenté ou réduit en respectant les conditions légales.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions en respectant les conditions légales.

Art. 5.2. Le capital social autorisé de la Société s'élève à un million huit cent vingt-cinq mille cinq cent quarante-huit Euro (EUR 1.825.548,00) représenté par un million huit cent vingt-cinq mille cinq cent quarante-huit (1.825.548) actions (soit des Actions Ordinaires, soit des Actions Préférentielles A, soit des Actions Préférentielles A1) toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

Le Conseil d'Administration peut augmenter le capital social dans les limites du capital social autorisé et il est autorisé et apte à:

- réaliser toute augmentation de capital social dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches successives, soit (i) par l'émission de nouvelles Actions Ordinaires ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00), de nouvelles Actions Préférentielles A ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) et une prime d'émission de vingt-cinq Euro et quatre-vingt-sept centimes (EUR 25,87) ou de nouvelles Actions Préférentielles A1 ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) et une prime d'émission de maximum vingt-cinq Euro et quatre-vingt-sept centimes (EUR 25,87), (ii) soit par conversion de warrants, stock option, obligations et notes convertibles et tout autre instrument ou obligation convertible conformément aux conditions générales y relatives, contre paiement en numéraire;

- déterminer le lieu et la date des émissions successives; et

- retirer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'émission d'actions.

Cette autorisation est valable pour une durée de cinq (5) ans à compter de la date de publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires pour les actions supplémentaires du capital social autorisé qui n'auraient alors pas été émises par le Conseil d'Administration.

Conséquemment à chaque augmentation du capital social souscrit, réalisée et dûment établie selon les formes prescrites par la loi, l'article 5.1. paragraphe premier des statuts de la Société sera amendé afin de faire état de l'augmentation du capital; une telle modification doit être enregistrée par acte authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet par le Conseil d'Administration.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Droit de préemption.**

6.1. Préalablement à toute cession par un actionnaire (ci-après désigné un Cédant) de l'intégralité ou d'une partie de ses actions (ci-après désignées les Actions Cédées) à un actionnaire ou à un tiers (ci-après désigné le Cessionnaire), le Cédant doit notifier la cession prévue (la Cession Prévüe) aux autres actionnaires (ci-après désignés les Autres Actionnaires, et notamment au Cessionnaire s'il est actionnaire) et à la Société en précisant l'identité et la qualité du Cessionnaire (actionnaire ou tiers), l'identité de la personne contrôlant le tiers (le cas échéant), le nombre des actions comprises dans la Cession Prévüe, le prix proposé par le Cessionnaire (ou dans le cadre des circonstances prévues dans le paragraphe (b)(ii) de l'article 6.2. ci-dessous, par le Cédant) ainsi qu'une description de la transaction selon laquelle la Cession doit être réalisée assortie des conditions essentielles y afférentes.

6.2. Dans le cas d'une Cession Prévüe, chacun des Autres Actionnaires dispose d'un droit de préemption sur les Actions Cédées.

Chacun des Autres Actionnaires dispose d'un délai de trente (30) jours suivant la réception de l'avis concernant la Cession Prévüe pour notifier au Cédant et à la Société son intention d'exercer son droit de préemption.

Le droit de préemption prévu par l'article 6 sera exercé comme suit:

a) le droit de préemption des Autres Actionnaires ne peut être exercé qu'à l'égard des Actions Cédées que ce soit à titre collectif ou individuel;

b) en cas d'exercice du droit de préemption, le prix d'acquisition des Actions Cédées est le suivant:

(i) en cas de vente des Actions Cédées intégralement contre un paiement en espèces, il s'agit du prix d'acquisition convenu par le Cédant et le Cessionnaire tel que notifié aux Autres Actionnaires, ou

(ii) dans tous les autres cas (notamment en cas de contrepartie en nature), il s'agit du prix proposé de bonne foi par le Cédant aux Autres Actionnaires ou en cas de désaccord entre le Cédant et d'Autres Actionnaires, il s'agit du prix déterminé par un expert désigné d'un commun accord par le Cédant et l'actionnaire ou les actionnaires qui contestent et en cas de désaccord, par le président du tribunal du lieu où la Société a son siège social, à la demande de la partie la plus diligente;

c) en cas d'exercice dudit droit de préemption par un ou plusieurs Autres Actionnaires, la cession est réalisée dans les délais et selon les conditions adoptés par le Cédant et le Cessionnaire tels que notifiés aux Autres Actionnaires ou en l'absence de tout délai, dans un délai de quinze (15) jours à compter de l'expiration du délai de préemption de trente (30) jours prévu ci-dessus; si plusieurs Autres Actionnaires exercent leur droit de préemption, les actions cédées sont vendues aux Autres Actionnaires ayant exercé leur droit de préemption proportionnellement au rapport représenté par le nombre des actions détenues par lesdits Autres Actionnaires sur le nombre total des actions que détiennent les Autres Actionnaires ayant exercé leur droit de préemption en tant que groupe;

d) à défaut d'exercice du droit de préemption sur les Actions Cédées, le Cédant est autorisé à réaliser la Cession Prévüe au bénéfice du tiers sous réserve du fait que le Cédant s'engage à ce que ce tiers adhère au pacte des actionnaires conclu le cas échéant entre les actionnaires et que ladite cession soit réalisée dans un délai de trente (30) jours à compter de l'expiration du délai de préemption d'une durée de trente (30) jours prévu ci-dessus, à défaut le cédant étant tenu de respecter de nouveau les dispositions du présent article 6;

e) dans le cadre des circonstances visées par l'article 6.2.b.(ii) ci-dessus, en cas de désaccord d'un Autre Actionnaire sur le prix auquel sont proposées les Actions Cédées, le désaccord est notifié au Cédant, aux Autres Actionnaires et à la Société dans un délai de quinze (15) jours à compter de l'expiration du délai de trente (30) jours accordé pour l'exercice du droit de préemption. Tous les Autres Actionnaires ont alors le droit d'exercer leur droit de préemption au prix déterminé par l'expert selon les conditions de l'article 6.2. (b)(ii) dans un délai de quinze (15) jours à compter de la réception de la notification relative au prix déterminé par l'expert;

f) le Cédant ne bénéficie d'aucun droit de retrait à condition, cependant, que le Cédant puisse retirer l'offre de Cession Prévüe si le prix déterminé par l'expert conformément aux dispositions des articles 6.2.(b)(ii) et 6.2.(e) est inférieur au prix proposé par le Cédant étant entendu qu'il soit interdit au Cédant de procéder à la Cession Prévüe;

g) les honoraires de l'expert sont supportés par le Cédant si le prix déterminé par l'expert est inférieur au prix que le Cédant propose et dans tous les autres cas, par les actionnaires qui contestent le prix, au prorata de leurs participations respectives dans le capital social de la Société.

6.3. Nonobstant toute disposition contraire des présentes, le droit de préemption accordé par le Cédant aux Autres Actionnaires en vertu de l'article 6.1 et 6.2 ci-dessus, ne s'applique pas en cas de n'importe quelle cession (chacune une Cession Autorisée):

a) à une société gestionnaire de fonds ou une société de placement (i) gérée par le Cédant ou (ii) gérée ou conseillée par le même gestionnaire que le Cédant ou par un gestionnaire directement ou indirectement contrôlé par - qui contrôle - ou est sous le même contrôle que le gestionnaire du Cédant, ou (iii) directement ou indirectement contrôlé par - qui contrôle - ou est sous le même contrôle que le Cédant, ou n'importe quel employé, partenaire, membre ou affiliée d'un tel fonds ou société de placement;

b) à un associé commanditaire de n'importe quel fonds ou société de placement qui est actuellement l'actionnaire de la Société, ou qui deviendra l'actionnaire de la Société suite à une des situations prévues au (a) du présent article 6.3;

c) à toute entité directement ou indirectement contrôlée par - qui contrôle - ou est sous le même contrôle que le Cédant, étant entendu que dans tous les cas une société est considérée comme contrôlée seulement quand l'entité qui contrôle détient la majorité des droits de vote, pourvu que dans chaque cas ci-dessus, le Cessionnaire (ou le gestionnaire de ce dernier si le Cessionnaire est un fonds de placement) doit avoir adhéré au pacte des actionnaires conclu le cas échéant entre les actionnaires, assumant ainsi conjointement toutes les obligations et bénéficiant ainsi de tous les droits du Cédant comme s'il s'agissait d'un seul et même actionnaire.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 7 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 7. Droit de sortie conjointe.

7.1. Si un ou plusieurs Cédants ont l'intention de céder au bénéfice d'un tiers ou de plusieurs tiers (incluant, sans limitations, par le biais d'une ou plusieurs transactions pouvant être considérées légitimement comme faisant partie ou incluses dans le cadre d'une transaction unique) (collectivement l'Acquéreur), la conséquence d'un tel transfert étant que le Cessionnaire détiendrait un pourcentage supérieur à 50% des actions (un tel pourcentage désignant le Contrôle dans ce présent article 7, et son transfert, tel qu'ici décrit, désignant le Transfert de Contrôle), et le droit de préemption fourni dans l'article 6 ci-dessus n'est pas exercé, chacun des autres actionnaires (les Parties Bénéficiaires du Droit) dispose d'un droit de sortie conjointe en vertu duquel chacune des Parties Bénéficiaires du Droit a le droit de céder à l'Acquéreur détenant ainsi le Contrôle de la Société, l'intégralité ou une partie de ses actions selon les mêmes conditions que celles proposées par l'Acquéreur aux Cédants.

Aux fins précitées, préalablement à la cession de tout ou partie de ses actions et avant de conclure tout accord concernant cette cession, chaque Cédant – conjointement avec les autres Cédants le cas échéant – obtiendra de l'Acquéreur qu'il s'engage de façon irrévocable à acheter ces actions que les Parties Bénéficiaires du Droit souhaitent vendre selon les mêmes conditions générales que celles proposées par l'Acquéreur aux Cédants.

7.2. Si il y a un Transfert de Contrôle, alors les Cédants informent chacune des Parties Bénéficiaires du Droit sous la forme de la notification prévue par l'article 6.1 des présentes que la cession prévue à laquelle fait référence ledit article 6.1 peut donner lieu à l'exercice du droit de sortie conjointe prévu à l'article 7.

7.3. Les Parties Bénéficiaires du Droit disposent d'un délai de trente (30) jours à compter de la réception de la notification prévue à l'article 7.2 pour exercer le droit de sortie conjointe selon les conditions générales suivantes:

7.3.1. si les Parties Bénéficiaires du Droit souhaitent exercer leur droit de sortie conjointe, elles doivent notifier à l'Acquéreur et aux Cédants avant l'expiration du délai de trente (30) jours visé ci-dessus, le nombre des actions qu'elles souhaitent céder (les Actions Proposées);

7.3.2. en cas d'exercice par une Partie Bénéficiaire du Droit de son droit de sortie conjointe, le prix d'acquisition des actions payable par l'Acquéreur pour les actions proposées correspond au prix proposé de bonne foi par l'Acquéreur aux Cédants;

7.3.3. en cas d'exercice de leur droit de sortie conjointe par des Parties Bénéficiaires du Droit, la cession des Actions Proposées aura lieu dans le délai mentionné dans la notification de cession prévue ou à défaut d'indication, dans un délai de 15 jours à compter de l'expiration du délai de trente (30) jours applicable à l'exercice du droit de sortie conjointe prévu à l'article 7.

7.4. Aucun Cédant ne peut céder ses actions à l'Acquéreur à moins ce dernier n'acquiert simultanément les Actions Proposées et paie intégralement le prix y afférent aux Parties Bénéficiaires du Droit.

7.5. Si aucune des Parties Bénéficiaires du Droit n'exerce son droit de sortie, chaque Cédant peut procéder à la cession en stricte conformité aux conditions et calendrier d'exécution des cessions prévues et notifiées ou à défaut de calendrier, dans un délai de trente (30) jours à compter de l'expiration du délai d'exercice des droits de sortie. Si un Cédant s'abstient de le faire, il sera tenu de respecter à nouveau les dispositions susmentionnées des présents statuts préalablement à la cession de ses actions.

Il est entendu par souci de clarté que le droit de cession conjointe ne s'applique pas dans le cas où un ou plusieurs Autres Actionnaires ayant exercé le droit de préemption prévu à l'article 6, ces Autres Actionnaires détiendraient en conséquence le Contrôle de la Société.

Nonobstant toutes dispositions contraires dans cet article 7, le droit de cession conjointe accordé par le Cédant aux Autres Actionnaires ne pourra pas s'appliquer dans le cas d'un Transfert Autorisé.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 8. Droit de cession forcée.

8.1. Nonobstant les dispositions de l'article 6 ou 7 ci-dessus, si un ou plusieurs Cédants ont l'intention de réaliser une cession à un tiers ou à plusieurs tierce parties (incluant, sans limitations, par le biais d'une ou plusieurs transactions pouvant être considérées légitimement comme faisant partie ou incluses dans le cadre d'une transaction unique) (collectivement

l'Acheteur) d'un nombre d'actions à être déduit des Actions Préférentielles A, des Actions Préférentielles A1 et des Actions Préférentielles B existantes ou pouvant être émises dans le cadre de l'exercice des warrants, du stock option ou de la conversion d'une note ou obligations convertibles ou de tout autre type d'investissement convertibles, représentant au moins 60% des Actions Préférentielles A, des Actions Préférentielles A1 et des Actions Préférentielles B existantes ou pouvant être émises dans le cadre de l'exercice des warrants, du stock option ou de la conversion d'une note ou obligations convertibles ou de tout autre type d'investissement convertibles, chacun des Autres Actionnaires (les Parties Tenues à l'Obligation), si les Cédants en font la demande, est assujéti à une obligation de cession en vertu de laquelle chacune des Parties Tenues à l'Obligation de cession sera tenue de céder à l'Acheteur l'intégralité de ses actions et actions à émettre selon les mêmes conditions générales que celles proposées par les Acheteurs aux Cédants.

8.2. Dans les circonstances visées à l'article 8.1, les Cédants informent chacune des Parties Tenues à l'Obligation de cession sous la forme de la notification prévue à l'article 6.1 précisant que la cession prévue visée audit 6.1 peut donner lieu à l'exercice d'un droit de cession forcée prévu à l'article 8.

8.3. En cas d'exercice du droit de cession forcée par les Cédants, la cession des actions des Parties Tenues à l'Obligation de cession aura lieu dans le délai mentionné dans les cessions prévues et notifiées ou à défaut d'indication dans un délai de quinze (15) jours à compter de l'expiration du délai de trente (30) jours prévu pour l'exercice du droit de préemption de l'article 6.

8.4. Aux fins du présent article 8, chacune des Parties Tenues à l'Obligation de cession autorise par les présentes les Cédants à négocier de bonne foi la documentation finale afférente à la cession des actions et s'engage à signer, parapher et remettre tout document, certificat, acte ou accord et à exécuter toutes ces actions nécessaires ou utiles au parfait transfert à l'Acheteur des actions pour lesquelles le droit de cession forcée a été exercé.

8.5. Nonobstant toutes dispositions contraires dans les présentes ou tout pacte d'actionnaire pouvant être conclu à n'importe quel moment entre les actionnaires, toute transaction réalisée suite au droit de cession forcée fourni par cet article 8 sera soumis aux conditions suivantes:

8.5.1. aucun actionnaire ne devra, en rapport avec n'importe quelle transaction, fournir de représentation ou de garanties autre que (A) le pouvoir et l'autorité de cet actionnaire d'effectuer une telle transaction sans infraction à aucun de ses documents constitutifs ou tout contrat matériel, document, instrument, jugement, décret, ordre, loi, statuts, règle ou réglementation lui étant applicable ou à n'importe laquelle de ses propriétés, (B) le titre de cet actionnaire aux actions devant être transférées soit libre de toute revendication défavorable et (C) les points similaires relatifs à cet actionnaire individuellement auxquels cet Actionnaire serait exclusivement responsable;

8.5.2. les obligations d'indemnification devront être individuelles, et non solidaire, et devront être distribuées parmi les parties en proportion du montant de la contrepartie reçue par chaque partie, et devront être limitées à la contrepartie reçue par cette partie à la suite d'une telle transaction;

8.5.3. en aucun cas cet article 8 ne requerra un actionnaire d'exécuter un contrat de non concurrence en rapport avec la réalisation de la transaction proposée (étant entendue et agréé que chaque actionnaire qui est un employé de la Société devra exécuter un tel contrat pour contrepartie symbolique en rapport avec une Vente de la Société pour une période allant jusqu'à deux (2) ans suivant la réalisation de cette Vente de la Société, à savoir (i) une fusion ou consolidation dans laquelle la Société est partie constituante, ou une filiale de la Société est partie constituante et la Société émet des actions de son capital à la suite d'une telle fusion ou consolidation, à l'exception de toute fusion ou consolidation impliquant la Société ou une filiale dans laquelle les détenteurs du capital de la Société, immédiatement avant une telle fusion ou consolidation (comme tel) continue de détenir immédiatement à la suite d'une telle fusion ou consolidation au moins une majorité par les pouvoirs de vote et intérêt économiques dans le capital social de (1) la société restante ou résultante ou (2) si la société restante ou résultante est une filiale à cent pourcent d'une autre société immédiatement à la suite d'une telle fusion ou consolidation, la société-mère d'une telle société restante ou résultante; (ii) la vente, location, transfert ou autre disposition, dans une transaction unique ou une série de transactions y relatives, par la Société ou n'importe laquelle de ses filiales de plus de 80% des actifs de la Société et des ses filiales prises comme un tout, à l'exception où une telle vente, location, transfert ou autre disposition est à une filiale à cent pourcent de la Société ou où les détenteurs du capital immédiatement avant une telle disposition (comme tel) détiennent immédiatement après une telle disposition au moins la majorité des pouvoirs de vote et intérêts économiques de la personne à laquelle les actifs ont été transférés; ou (iii) une transaction ou série de transaction y relatives, dans lesquelles ou moins une majorité des pouvoirs de vote du capital de la Société est transféré.

8.5.4. Dans le cas où un actionnaire ou une de ses affiliées reçoivent des «frais de transaction» ou tout autre contrepartie en rapport avec une telle transaction qui ne serait pas versé en rapport avec leurs actions (mais excluant les montants dus en rapport avec tout contrat préexistants aux conditions de marché), de tels montants devront être considérés comme partie de la contrepartie due à tous les actionnaires en rapport avec leurs actions et chaque actionnaire recevant de tels montants (ou toute affiliée recevant de tels montant) devra partager ces montants avec les Autres Actionnaires en accord avec les distributions de contrepartie requises dans le cas d'une Vente de la Société. La Société devra consulter les Autres Actionnaires pour déterminer de bonne foi si il y a de tels «frais de transaction» ou toute autre considération reçue par n'importe quel actionnaire ou affiliées dans cette transaction.»

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 9.** La Société est administrée par un Conseil d'Administration (ci-après, le Conseil d'Administration) composé au minimum de trois (3) membres et au maximum de onze (11) membres, divisés jusqu'à sept (7) catégories, nommés respectivement Administrateur(s) de Catégorie A, Administrateur(s) de Catégorie B (devant être résident luxembourgeois), Administrateur(s) de Catégorie C, Administrateur(s) de Catégorie D, Administrateur(s) de Catégorie E, Administrateur(s) de Catégorie F et Administrateur(s) de Catégorie G, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans, par l'assemblée générale des actionnaires qui peut à tout moment les révoquer. Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société. Le président du Conseil d'Administration devra être choisi, à n'importe quel moment, parmi les Administrateurs de Catégorie F.»

Huitième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 13 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 13.** Les résolutions du Conseil d'Administration sont valablement adoptées selon les majorités prévues par les lois applicables à l'exception des résolutions afférentes aux matières listées ci-après, qui seront valablement adoptées à la majorité du Conseil d'Administration alors servant mais incluant le vote favorable (i) soit d'un Administrateur de Catégorie A, d'un Administrateur de Catégorie C, d'un Administrateur de Catégorie D et d'un Administrateur de Catégorie G ou (ii) d'au moins trois (3) administrateurs appartenant à l'une des catégories A, C, D ou G et du Président:

(a) approbation ou modification de tout budget et/ou business plan de la Société et de Sociétés du Groupe, à savoir la Société et toute autre société dans laquelle la Société détient ou pourrait détenir, directement ou indirectement, la majorité des droits de vote;

(b) nomination ou destitution de tout administrateur délégué de la Société ou de Sociétés du Groupe et délégation ou révocation de tout pouvoir y étant connecté;

(c) modification ou ajout d'un secteur d'activité à la Société ou Sociétés du Groupe;

(d) affectation de toute acquisition ou investissement dans n'importe quelle société ou commerce concerné;

(e) autorisation de la nomination ou nomination d'une banque d'investissement pour effectuer une Vente de la Société;

(f) nomination d'un représentant de la Société pour voter aux assemblées des actionnaires des Sociétés du Groupe (ordinaire et extraordinaire) et/ou donnant les instructions de vote pertinentes;

(g) toute proposition visant à modifier les droits préférentiels, privilèges ou droits d'autre nature attachés aux actions, incluant sans limitation toute proposition à l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la Société pour effectuer de tels changements;

(h) toute action d'autorisation ou de réalisation d'une émission d'actions nouvelles de la Société ou de filiales, incluant sans limitation toute proposition à l'assemblée ordinaire ou extraordinaire des actionnaires de la Société pour effectuer une telle émission;

(i) déclaration ou paiement de dividendes afférents aux actions, incluant sans limitation toute proposition à l'assemblée ordinaire ou extraordinaire des actionnaires de la Société à cet effet;

(j) autorisation ou réalisation d'un Evènement donnant Lieu à la Liquidation, incluant la Vente de la Société, ou tout autre type de restructuration de la Société ou des Sociétés du Groupe, incluant sans limitation toute proposition à l'assemblée ordinaire ou extraordinaire des actionnaires de la Société pour autoriser ou acter un tel évènement;

(k) toute proposition de modification de n'importe quelle disposition des présents statuts, incluant sans limitation toute proposition à l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la Société à cet effet;

(l) toute proposition visant à augmenter ou diminuer la taille du Conseil d'Administration, incluant sans limitation toute proposition à l'assemblée ordinaire ou extraordinaire des actionnaires de la Société à cet effet;

(m) lancement d'une PIT (placement initial de titres), incluant sans limitation toute proposition à l'assemblée ordinaire ou extraordinaire des actionnaires de la Société à cet effet;

(n) changement du secteur d'activité de la Société ou des Sociétés du Groupe ou autres décisions à caractère stratégique visant à modifier substantiellement l'objet ou le champ d'activité de la Société ou des Sociétés du Groupe;

(o) réalisation d'un transfert des actions des Sociétés du Groupe.»

Neuvième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 19 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 19.** Le Conseil d'Administration doit désigner un comité chargé des rémunérations composé d'au moins trois (3) membres, chargé de définir et de proposer à l'approbation du Conseil d'Administration ou en vue d'une proposition du Conseil d'Administration à l'assemblée des actionnaires selon le cas, des politiques en matière de rémunérations et salaires de la Société incluant toute politique liée aux programmes d'options de souscription d'actions ou autres schémas d'intéressement concernant les administrateurs de la Société. Le Conseil d'Administration peut nommer au fur et à mesure, d'autres comités spécialisés afin de pouvoir être mieux conseillé sur des questions précises.»

Dixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 24 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 24. Préférences en matière de liquidation.**

24.1. En cas d'événement donnant lieu à (i) liquidation ou dissolution de la Société, que ce soit volontaire ou involontaire ou (ii) une Vente de la Société (les Événements Donnant Lieu à Liquidation), les détenteurs d'Actions Préférentielles A, Préférentielles A1 et Préférentielles B bénéficient d'un droit prioritaire à la liquidation par rapport aux Autres Actionnaires, après déduction des Produits de la Liquidation, tel que défini ci-dessous, de leur Prime d'Incitation (tel que ce terme pourrait être défini dans n'importe quel pacte d'actionnaire pouvant être signé à n'importe quel moment par les actionnaires), dans l'ordre suivant:

(a) tout montant encaissé par, ou autrement distribué aux actionnaires de la Société et les décideurs du groupe, en conformité avec les mécanismes et priorités applicables, provenant d'un Événement Donnant Lieu à Liquidation (les Produits de la Liquidation) sera distribué à chaque détenteur des Actions Préférentielles A1 et des Actions Préférentielles B jusqu'à ce que les Produits de la Liquidation distribués par Action Préférentielle A1 et Action Préférentielle B détenues par chaque détenteur des Actions Préférentielles A1 et des Actions Préférentielles B lors de la survenance d'un Événement Donnant Lieu à Liquidation correspondent à une fois le montant de l'investissement moyen pondéré correspondant à chaque Action Préférentielle A1 concernée et chaque Action Préférentielle B concernée, pourvu que, cependant, si les Produits de la Liquidation, légalement disponibles pour distribution aux détenteurs des Actions Préférentielles A1 et des Actions Préférentielles B sont insuffisants pour effectuer un paiement complet des Produits de Liquidation précités, alors le montant total dû sur toutes les Actions Préférentielles A1 et Actions Préférentielles B devra être distribué au pro rata des détenteurs des Actions Préférentielles A1 et Actions Préférentielles B en proportion du total des Produits de Liquidation que chaque détenteur aurait reçu en conformité avec cette clause (b) si il y avait eu suffisamment de fonds;

(b) tout Produits de Liquidation restant après la distribution définie à l'article 24(a) sera distribué entre les actionnaires d'Actions Préférentielles A jusqu'à ce que les Produits de Liquidation distribués par Action Préférentielle A détenue par chaque détenteur des Actions Préférentielles A lors de la survenance d'un Événement Donnant Lieu à Liquidation correspondent à une fois le montant de l'investissement moyen pondéré correspondant à chaque Action Préférentielle A concernée, pourvu que, cependant, si les Produits de la Liquidation, légalement disponibles pour distribution aux détenteurs des Actions Préférentielle A sont insuffisants pour effectuer un paiement complet des Produits de Liquidation précités, alors le montant total dû sur toutes les Actions Préférentielles A devra être distribué au pro rata des détenteurs des Actions Préférentielles A en proportion du total des Produits de Liquidation que chaque détenteur aurait reçu en conformité avec cette clause (b) si il y avait eu suffisamment de fonds;

(c) tout Produits de Liquidation restant après la distribution de tous les montants définis aux alinéas (a) et (b) ci-dessus seront distribués entre les actionnaires (incluant les détenteurs d'actions préférentielles) sur la base du nombre des actions détenues par chaque actionnaire à liquider ou vendues ou aliénées en conséquence de ou se rapportant à l'Événement Donnant Lieu à Liquidation.

24.2 Les actionnaires conviennent que lorsque l'Événement Donnant Lieu à la Liquidation est une fusion de la Société, les actions de la Société née des opérations de fusion seront attribuées après déduction de Prime d'Incitation (tel que ce terme pourrait être défini dans n'importe quel pacte d'actionnaire pouvant être signé à n'importe quel moment par les actionnaires) d'une manière consistante avec l'article 24.1.

24.3 Les actionnaires s'accordent que, en cas d'un PIT de la Société (c'est-à-dire la cotation de tout ou partie des actions sur n'importe quel marché régulé de l'Union Européenne ou du Marché d'Investissement Alternatif de la Bourse de Londres ou le Marché National du Nasdaq ou le NYSE des Etats-Unis d'Amérique), les Actions Préférentielles A, les Actions Préférentielles A1 et les Actions Préférentielles B, et les warrants convertibles en Actions Préférentielles A, Actions Préférentielles A1 et Actions Préférentielles B (si exercé), devront être converties en Actions Ordinaires usant d'un ratio de conversion (entendu comme un nombre d'Actions Ordinaires fourni en échange d'une Action Préférentielle A, d'une Action Préférentielle A1 et d'une Action Préférentielle B) qui est conforme à l'article 24.1, sur la base des Produits de Liquidation relatifs qui auraient été reçus par de tels détenteurs si la Société avait été liquidée à l'estimation exacte de la Société dans une PIT.»

Onzième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de M. Alain Heinz, administrateur de société, né à Forbach, France, le 17 mai 1968, ayant son adresse professionnelle au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, de sa position d'administrateur de catégorie B de la Société.

Douzième résolution

L'assemblée décide de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux administrateurs de la Société pour une période de six (6) ans:

- M. José Correia, administrateur de société, né à Palmeira, Portugal, le 4 octobre 1971, ayant son adresse professionnelle au 67, Rue Ermesinde, L1469 Luxembourg, comme administrateur de catégorie B de la Société et

- M. Luis Arzubi, administrateur de société, né en Argentine, le 1^{er} Mai 1941, ayant son adresse professionnelle au 400 Hamilton Avenue, Suite 230, Palo Alto, CA 94301, Etats-Unis d'Amérique, comme administrateur de catégorie G de la Société.

Treizième résolution

Suite à la démission et nominations ci-dessus, l'assemblée décide de reconnaître la nouvelle composition du Conseil d'Administration de la Société comme suit:

- M. Jean Schmitt, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 3 rue Georges Ville, 75116 Paris, France, comme administrateur de catégorie A;
 - M. José Correia, prénommé, comme administrateur de catégorie B;
 - M. Marco Vismara, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 3 – 20146 Milan, Italie, comme administrateur de catégorie C;
 - M. Pasquale Pistorio, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au Via Marconi 19, Missaglia, Lecco, Italie, comme administrateur de catégorie D;
 - M. Alexander Duesener, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au Mozartstr. 2, D-85622, Feldkirchen, Allemagne, comme administrateur de catégorie E;
 - M. Piero Martinotti, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au Vilagio Belvedere 14, 20040 Usmate (Milan), Italie; comme administrateur de catégorie F;
 - M. Alberto Sangiovanni Vintencelli, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 200 Tunnel road, Berkeley, CA 94705, Etats-Unis d'Amérique, comme administrateur de catégorie F;
 - M. Federico Arcelli, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 22 Allee du Terme Blanc, Les Hauts de Vaugrenier, 06270 Villeneuve Loubet, France, comme administrateur de catégorie F,
 - M. Luis Azurbi, prénommé, comme administrateur de catégorie G.
- Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de sept mille Euro.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des personnes comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: R. UHL, G. BERNARD, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 7 septembre 2010. Relation: LAC/2010/38984. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Référence de publication: 2010125825/1526.

(100143303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

L.08 BASEP, Société Anonyme.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 46.994.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour I.21 BASEP S.A.

Signature

Référence de publication: 2010125788/11.

(100142866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

La Mireille, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 7, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 117.182.

—
Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010125789/10.

(100142704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

La Mireille, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 7, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 117.182.

—
Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010125790/10.

(100142705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Le Petit Manoir S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 24, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 105.037.

—
Les comptes annuels clôturés au 31-déc-09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010125791/10.

(100142800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

March Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 89.116.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010125792/10.

(100142630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Alta Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 27.616.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010125839/14.

(100143693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Menuires S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 116.093.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010125793/10.

(100142706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

NATIXIS Luxembourg Investissements, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 107.132.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010125794/10.

(100142563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Nouvelle All-Décor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 26, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 145.421.

Les comptes annuels clôturés au 31-déc-09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010125795/10.

(100142798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Nova Spirit Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 142.702.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010125796/10.

(100142489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Novenergy Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 46.028.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010125797/10.

(100142549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Eco N Home S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 104.767.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue le 20 mai 2010

Résolutions

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de ratifier les résolutions suivantes:

1. L'assemblée générale décide de révoquer la société FIDUGEC SARL au poste de commissaire aux comptes et décide de la remplacer par la société Jawer Consulting SA ainsi que son siège au 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg et ce jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010125932/14.

(100143162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Palais du Tapis G.m.b.h., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 132, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 139.217.

—
Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010125802/10.

(100142539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Socim S.A., Société Anonyme.

Enseigne commerciale: Immo Conseil.

Siège social: L-5863 Alzingen, 30, rue de la Jeunesse Sacrifiée 1940-1945.

R.C.S. Luxembourg B 118.542.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010125803/11.

(100142526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Socim S.A., Société Anonyme.

Enseigne commerciale: Immo Conseil.

Siège social: L-5863 Alzingen, 30, rue de la Jeunesse Sacrifiée 1940-1945.

R.C.S. Luxembourg B 118.542.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010125804/11.

(100142528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Thermes de Longwy, Société Anonyme.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 92.150.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour THERMES DE LONGWY S.A.

Signature

Référence de publication: 2010125806/11.

(100142790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Toba Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 98.512.

Les comptes annuels au 31.03.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 SEP. 2010.

Pour: TOBA HOLDING SA

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Fanny Marx / Antonio Intini

Référence de publication: 2010125807/15.

(100142606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

W.01 Les Galaxies, Société Anonyme.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 103.347.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour W.01 LES GALAXIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2010125808/11.

(100142775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

W.02 Exploitation Steiler, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 101.129.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour W.02 EXPLOITATION STEILER s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010125810/11.

(100142777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Crismagand, société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 62.351.

Extrait de la résolution circulaire émise par le conseil d'administration en date du 13 septembre 2010

Est élu Président du conseil d'administration:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 septembre 2010..

Référence de publication: 2010125901/17.

(100143760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

W. 06 VIRO, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 105.512.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour W. 06 VIRO s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010125812/11.

(100142781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Wickrange «Shopping-Center» S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 46.292.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WICKRANGE SHOPPING-CENTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2010125815/11.

(100142756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

ARCHAND Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 85.228.

EXTRAIT

En date du 6 août 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Jorrit Cromptvoets, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 9 août 2010;
- La nomination de Robin Naudin ten Cate, avec l'adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg en tant que gérant, est acceptée avec effet au 9 août 2010 pour une durée indéterminée;
- Le siège social est transféré de 232, rue de Beggen, L-1220, Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet au premier août 2010.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Référence de publication: 2010125847/16.

(100143320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Xella International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 139.489.

Les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2008 et le rapport du Réviseur d'Entreprises y relatif, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010125816/12.

(100142570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Xirom Investments SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1952 Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre.

R.C.S. Luxembourg B 115.196.

—
Les comptes annuels au 30.06.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010125818/10.

(100142608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Zygmund Premier Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 65, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 87.095.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 Février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010125819/10.

(100142499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Zygmund Premier Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 65, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 87.095.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 Février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010125820/10.

(100142501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Beluco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seyler Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 101.523.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 21 septembre 2010

Changement de l'adresse du gérant unique BERTEMES Lucien:

Sa nouvelle adresse est: 47, Dikrecherstroos L-8550 Noerdange

Pour extrait sincère et conforme

Le Bureau

Référence de publication: 2010125854/12.

(100143681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Zygmund Premier Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 65, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 87.095.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 Février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010125821/10.

(100142505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

8TSCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5374 Munsbach, 28, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg B 123.419.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 17.09.2010.

Fiduciaire S.à r.l.

CabexcO

Centre Helfent

1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange

Signature

Référence de publication: 2010125822/15.

(100142447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

ArcelorMittal International Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 6.304.

L'Assemblée générale ordinaire du 13 septembre 2010 a décidé de proroger les mandats venus à échéance des administrateurs suivants:

- M. Guillaume de FORMANOIR, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;

- M. Virinder GARG, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;

- M. Samir KALRA, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

Leur mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Référence de publication: 2010125828/15.

(100143019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Ardagh Glass Group S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 53.248.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société en date du 7 décembre 2009

- M. Paul Richard Coulson, ayant pour adresse 14 Richview Office Park, Clonskeagh, Dublin, Irlande, a été nommé président du conseil d'administration, en plus de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat et ce jusqu'en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010125829/13.

(100143778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Aberro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 123.030.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010125831/10.

(100143637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Adimco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 53.830.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 septembre 2010. Signature.

Référence de publication: 2010125833/10.

(100143664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Agritourinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 58.025.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AGRITOURINVEST S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010125834/11.

(100143021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Alphagest s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8008 Strassen, 98, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 125.206.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 21 septembre 2010.

Un mandataire

Référence de publication: 2010125837/11.

(100143724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Apogon International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 113.286.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire le 17 juin 2010 tenue extraordinairement le 22 juillet 2010

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs Mme Katia ROTI, Mme Anna LOLAICO et Mme Tanya VITTORELLI ainsi que celui du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited ayant son siège social à Strovolou, Strovolos center, Office 204 Strovolos, P.C. 2018 Nicosia, Chypre jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2016.

Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Pour APOGON INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2010125845/15.

(100143711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Archand Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 29.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 81.040.

EXTRAIT

En date du 6 août 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Jorrit Cromptvoets, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 9 août 2010;

- La nomination de Robin Naudin ten Cate, avec l'adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-23540 Luxembourg en tant que gérant, est acceptée avec effet au 9 août 2010 pour une durée indéterminée;

- Le siège social est transféré de 232, rue de Beggen, L-1220, Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet au premier août 2010

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Référence de publication: 2010125848/16.

(100143321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Baja International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 153.948.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59660 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010125853/10.

(100143650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

TMT SSF 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 139.853.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique tenu en date du 19 Août 2010 que la démission de M. Raymond M Mathieu en tant que gérant est acceptée avec effet au 30 Août 2010.

M. Michael Kidd ayant son adresse professionnelle au C/o ATEAC 46 a, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg est élu nouveau gérant, avec effet au 30 Août 2010.

Par conséquent, le Conseil de Gérance de la société est composé comme suit:

- M. John Woods
- M. Michael Kidd
- M. Sinisa Krnic
- M. Claude Larbière

Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Emilie Dougnac.

Référence de publication: 2010126271/19.

(100142466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Beweco Import & Export et Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seyler Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 58.561.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 21 septembre 2010

Changement du prénom de l'administrateur SCHAUS:

Son prénom est: Jean-Nicolas

Changement de l'adresse de l'administrateur BERTEMES Lucien:

Sa nouvelle adresse est: 47, Dikrecherstrooss L-8550 Noerdange

Changement de l'adresse de l'administrateur-délégué BERTEMES Lucien:

Sa nouvelle adresse est: 47, Dikrecherstrooss L-8550 Noerdange

Pour extrait sincère et conforme

Le Bureau

Référence de publication: 2010125866/16.

(100143680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

**Ben Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Apax Maple 2 Sàrl).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 125.417.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 12 juillet 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 05 août 2010.

Référence de publication: 2010125856/12.

(100143020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Bertelsmann Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R.C.S. Luxembourg B 146.727.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Rambrouch, le 16 septembre 2010.

Référence de publication: 2010125857/10.

(100143336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Bernhard Jacob Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-3855 Schifflange, 84A, Cité Emile Mayrisch.
R.C.S. Luxembourg B 110.058.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2010125864/11.

(100143510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

**C.O.G.P.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. C.O.G.P. S.A.).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 63.582.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 21 septembre 2010.

Référence de publication: 2010125879/11.

(100143532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

IFCO Systems Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 97.835.

Extrait des décisions prises par les associées en date du 6 août 2010

En remplacement de M. Benoît NASR, gérant B démissionnaire, M. Georges SCHEUER, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1967, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour IFCO Systems Luxembourg S.à.r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010125993/15.

(100143058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Fidji Luxco (BC), Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 111.801.

In the year two thousand and ten, on the first day of September.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Ms. Carole Noblet, lawyer, residing in Luxembourg, acting as the representative of Fidji Luxco (BC), a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of Luxembourg and having its registered office at 9A Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 111801 (the "Company"), pursuant to a resolution of the Commandité of the Company dated 9 August 2010.

An excerpt of the minutes of said resolution, initialled "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state its declarations as follows:

1) The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 5 October 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 22 February 2006, number 386.

2) The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 29 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 3 March 2010, number 457.

3) Pursuant to article 6.1 of the updated articles of association of the Company as of 29 December 2009, the Company's subscribed share capital is currently set at one million eight hundred fifty-six thousand one hundred thirty-two euro and fifty cents (EUR 1,856,132.50) represented by fully paid up shares, consisting of three hundred nineteen thousand six hundred thirteen (319,613) Class A Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, two hundred eleven thousand forty-two (211,042) Class B Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, four hundred thirty-four thousand six hundred sixty-nine (434,669) Class C Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, forty-four thousand six hundred twenty-six (44,626) Class D Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, ninety-one thousand four hundred ninety-six (91,496) Class E Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, eighty-five thousand seven hundred fifty-eight (85,758) Class F Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, two hundred ninety-seven thousand seven hundred and one (297,701) Class G Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, and one (1) Commandité Share with a nominal value of one euro twentyfive cents (EUR 1.25).

4) Pursuant to article 6.13 ("Authorised capital") of the articles of incorporation as of 29 December 2009, the Company's authorised capital is currently set at twenty-two million five hundred ninety-eight thousand six hundred and ten euro (EUR 22,598,610) represented by fully paid up shares, consisting of twelve million nine hundred seventyfour thousand three hundred fifty-seven (12,974,357) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, four million two hundred thousand (4,200,000) Class B Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, two hundred fifty-five thousand four hundred twenty-eight (255,428) Class C Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, thirty-two thousand two hundred twenty-seven (32,227) Class D Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, sixty-six thousand eight hundred seventy-six (66,876) Class E Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, one hundred fifty thousand (150,000) Class F Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, and four hundred thousand (400,000) Class G Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share.

5) In accordance with article 6.13 of the articles of incorporation of the Company, during the period of five years, from the date of the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the deed of incorporation, the Commandité is authorised to increase once, or several times the subscribed capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorised capital. The Commandité is also authorised to limit or to waive the preferential subscription right reserved to existing shareholders.

6) By resolutions adopted on August 9, 2010 the Commandité of the Company has decided to increase the Company's share capital by an amount of thirty-two thousand one hundred seventy-five euro (EUR 32,175) so as to increase it from its current amount of one million eight hundred fifty-six thousand one hundred thirty-two euro and fifty cents (EUR

1,856,132.50) up to an amount of one million eight hundred eighty-eight thousand three hundred seven euro and fifty cents (EUR 1,888,307.50), through the issuance of eight thousand four hundred thirty-eight (8,438) Class F Ordinary Shares having a par value of one twenty-five cents (1.25) euro and seventeen thousand three hundred and two (17,302) Class G Ordinary Shares having a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, all to be paid up in cash.

7) Effective as of August 9, 2010, four thousand two hundred nineteen (4,219) Class F Ordinary Shares having a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, and eight thousand six hundred fifty-one (8,651) Class G Ordinary Shares having a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each have been subscribed by David Tournadre, born on August 30, 1967 in Pontivy (France), residing 14 rue de Montmorency, 75003 Paris (France) (the "Subscriber A").

8) Effective as of August 9, 2010, four thousand two hundred nineteen (4,219) Class F Ordinary Shares having a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, and eight thousand six hundred fifty-one (8,651) Class G Ordinary Shares having a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each have been subscribed by Christine Tournadre, born Tenaillon on May 27, 1967 in Paris (France), residing 14 rue de Montmorency, 75003 Paris (France) (the "Subscriber B").

9) The Class F Ordinary Shares and the Class G Ordinary (together the "Newly Issued Shares") have been allocated as follows:

a) Twelve thousand eight hundred seventy (12,870) Newly Issued Shares are subscribed by the Subscriber A for a total subscription price of sixty-two thousand five hundred one euro and nine cents (EUR 62,501.09) allocated as follows:

- four thousand two hundred nineteen (4,219) Class F Ordinary Shares are subscribed by the Subscriber for an aggregate subscription price of forty-one thousand two hundred nineteen euro and sixty-three cents (EUR 41,219.63), allocated as follows:

(i) five thousand two hundred seventy-three euro and seventy-five cents (EUR 5,273.75) shall be allocated to the share capital of the Company;

(ii) thirty-five thousand nine hundred forty-five euro and eighty-eight cents (EUR 35,945.88) shall be allocated to the share premium of the Company;

- eight thousand six hundred fifty-one (8,651) Class G Ordinary Shares are subscribed by the Subscriber for an aggregate subscription price of twenty-three thousand two hundred eighty-one euro and forty-six cents (EUR 21,281.46), allocated as follows:

(iii) ten thousand eight hundred thirteen euro and seventy-five cents (EUR 10,813.75) shall be allocated to the share capital of the Company;

(iv) ten thousand four hundred sixty-seven euro and seventy-one cents (EUR 10,467.71) shall be allocated to the share premium of the Company.

b) Twelve thousand eight hundred seventy (12,870) Newly Issued Shares are subscribed by the Subscriber B for a total subscription price of sixty-two thousand five hundred one euro and nine cents (EUR 62,501.09) allocated as follows:

- four thousand two hundred nineteen (4,219) Class F Ordinary Shares are subscribed by the Subscriber for an aggregate subscription price of forty-one thousand two hundred nineteen euro and sixty-three cents (EUR 41,219.63), allocated as follows:

(v) five thousand two hundred seventy-three euro and seventy-five cents (EUR 5,273.75) shall be allocated to the share capital of the Company;

(vi) thirty-five thousand nine hundred forty-five euro and eighty-eight cents (EUR 35,945.88) shall be allocated to the share premium of the Company;

- eight thousand six hundred fifty-one (8,651) Class G Ordinary Shares are subscribed by the Subscriber for an aggregate subscription price of twenty-one thousand two hundred eighty-one euro and forty-six cents (EUR 21,281.46), allocated as follows:

(vii) ten thousand eight hundred thirteen euro and seventy-five cents (EUR 10,813.75) shall be allocated to the share capital of the Company;

(viii) ten thousand four hundred sixty-seven euro and seventy-one cents (EUR 10,467.71) shall be allocated to the share premium of the Company.

10) All the Newly Issued Shares have been fully paid up in cash by the subscribers prenamed, so that the total amount of one hundred twenty-five thousand two euro and eighteen cents (EUR 125,002.18) at the disposal of the Company, as justified to the undersigned notary.

11) As a consequence of the aforementioned increase of share capital through the issuance of the Newly Issued Shares, article 6.1 shall be amended and shall read as follows:

"Art. 6.1. Subscribed Capital.

The subscribed capital of the Company is set at one million eight hundred eighty-eight thousand three hundred seven euro and fifty cents (EUR 1,888,307.50) represented by fully paid up shares, consisting of:

(a) three hundred nineteen thousand six hundred thirteen (319,613) Class A Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each;

(b) two hundred eleven thousand forty-two (211,042) Class B Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each;

(c) four hundred thirty-four thousand six hundred sixty-nine (434,669) Class C Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each;

(d) forty-four thousand six hundred twenty-six (44,626) Class D Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each;

(e) ninety-one thousand four hundred ninety-six (91,496) Class E Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each;

(f) ninety-four thousand one hundred ninety-six (94,196) Class F Ordinary Shares, having a par value of one twenty-five cents (1.25) euro;

(g) three hundred fifteen thousand three (315,003) Class G Ordinary Shares having a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each.

All shares shall vote together and, except as may be required by law or set forth in these Articles, the holders of any separate class of shares shall not be entitled to vote separately on any matter. No shares of any class shall be entitled to any pre-emptive rights with respect to any shares of the Company, except as may be required by law or as the shareholders may otherwise agree.”

12) As a consequence of the aforementioned increase of share capital through the issuance of the Newly Issued Shares, article 6.13 shall be amended and shall read as follows:

“ 6.13. Authorised Capital

In addition to the subscribed capital, the Company has an authorized capital which is fixed at twenty-two million five hundred sixty-six thousand four hundred thirty-five euro (EUR 22,566,435) represented by:

(a) twelve million nine hundred seventy-four thousand three hundred fifty-seven (12,974,357) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance at a later time;

(b) four million two hundred thousand (4,200,000) Class B Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance upon conversion of the Series 1 CPECs;

(c) two hundred fifty-five thousand four hundred twenty-eight (255,428) Class C Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance upon the exercise of any Warrant pursuant to the Warrant Agreements;

(d) thirty-two thousand two hundred twenty-seven (32,227) Class D Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance to any Executive that subscribes therefore;

(e) sixty-six thousand eight hundred seventy-six (66,876) Class E Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance to any Executive that subscribes therefore;

(f) one hundred forty-one thousand five hundred sixty-two (141,562) Class F Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance to any Executive that subscribes therefore; and

(g) three hundred eighty-two thousand six hundred ninety-eight (382,698) Class G Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance to any Executive that subscribes therefore.

During a period ending five (5) years after the date of publication of the shareholders' resolution to create the authorised capital in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the Commandité is authorised to increase once, or several times, the subscribed capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorised capital. Such new shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Commandité may in its sole discretion determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the new shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the new shares to be subscribed and issued, to determine if the new shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either by cash or by assets other than cash. Unless the shareholders shall have otherwise agreed, when realising the authorised capital in full or in part, the Commandité is expressly authorised to limit or to waive the preferential subscription right reserved to existing shareholders. The Commandité may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the Commandité, the present article is, as a consequence, to be adjusted.”

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about **.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearing person, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le premier jour de septembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Mlle Carole Noblet, juriste, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de représentant de Fidji Luxco (BC), a société en commandite par actions constituée et existant sous les lois du Luxembourg ayant son siège social au 9A Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 11180 (la «Société») conformément à une résolution du gérant unique de la Société du 9 août 2010.

Un extrait du procès-verbal de la dite résolution, après avoir été paraphé «ne varietur» par la comparante et le notaire, restera annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1) La Société a été constituée en vertu d'un acte du notaire soussigné en date du 5 octobre 2005 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 386, en date du 22 février 2006.

2) Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 29 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 457, en date du 3 mars 2010.

3) Conformément à l'article 6.1 des statuts coordonnés de la Société en date du 29 décembre 2009, le capital social souscrit de la Société est actuellement fixé à un million huit cent cinquante-six mille cent trente-deux euros et cinquante cents (EUR 1.856.132,50) représenté par des actions entièrement libérées, consistant en trois cent dix-neuf mille six cent treize (319.613) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, deux cent onze mille quarante-deux (211.042) Actions Ordinaires de Classe B ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, quatre cent trente-quatre mille six cent soixante-neuf (434.669) Actions Ordinaires de Classe C ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, quarante-quatre mille six cent vingt-six (44.626) Actions Ordinaires de Classe D ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, quatre-vingt-onze mille quatre cent quatre-vingt-seize (91.496) Actions Ordinaires de Classe E ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, quatre-vingt-cinq mille sept cent cinquante-huit (85.758) Actions Ordinaires de Classe F ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, deux cent quatre-vingt-dix-sept mille sept cent une (297.701) Actions Ordinaires de Classe G, ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, et une (1) Actions de Commandité ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25).

4) Conformément à l'article 6.13 («Capital Autorisé») des statuts coordonnés de la Société en date du 29 décembre 2009, le capital social autorisé de la Société est actuellement fixé à un montant de vingt-deux millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent dix euros (EUR 22.598.610), représenté par douze millions neuf cent soixante-quatorze mille trois cent cinquante-sept (12.974.357) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, quatre millions deux cent mille (4.200.000) Actions Ordinaires de Classe B ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, deux cent cinquante-cinq mille quatre cent vingt-huit (255.428) Actions Ordinaires de Classe C ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, trente-deux mille deux cent vingt-sept (32.227) Actions Ordinaires de Classe D ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, soixante-six mille huit cent soixante-seize (66.876) Actions Ordinaires de Classe E ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, cent cinquante mille (150.000) Actions Ordinaires de Classe F ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, quatre cent mille (400.000) Actions Ordinaires de Classe G ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action.

5) Conformément à l'article 6.13 des statuts coordonnés de la Société, Pendant une période de cinq (5) ans à partir de la publication de la résolution des actionnaires de créer le capital autorisé dans la Gazette Officielle du Luxembourg, Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, le Gérant est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit en faisant émettre par la Société des actions nouvelles dans les limites du capital autorisé. De plus, à moins que les actionnaires n'aient convenu autrement, lorsque le Gérant réalise le capital autorisé entièrement ou en partie, il est expressément autorisé à limiter ou à supprimer le droit de souscription préférentiel réservé aux actionnaires existants.

6) Conformément aux résolutions en date du 9 août 2010, le Gérant de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente-deux mille cent soixante-quinze euros (EUR 32.175) afin de le porter de son montant actuel de un million huit cent cinquante-six mille cent trente-deux euros et cinquante cents (EUR 1.856.132,50) à un montant d'un million huit cent quatre-vingt-huit mille trois cent sept euros et cinquante cents (EUR 1.888.307,50) par l'émission de huit mille quatre cent trente-huit (8.438) Actions Ordinaires de Classe F ayant une valeur nominale d'un

euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et dix-sept mille trois cent deux (17.302) Actions Ordinaires de Classe G ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, toutes libérées par un apport en espèces.

7) Ayant pour effet la date du 9 août 2010, quatre mille deux cent dix-neuf (4.219) Actions Ordinaires de Classe F ayant une valeur d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et huit mille six cent cinquante-et-une (8.651) Actions Ordinaires de Classe G ayant une valeur d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune ont été souscrites par David Tournadre, né le 30 août 1967 à Pontivy (France), résidant au 14 rue de Montmorency, 75003 Paris (France) (the "Souscripteur A").

8) Ayant pour effet la date du 9 août 2010, quatre mille deux cent dix-neuf (4.219) Actions Ordinaires de Classe F ayant une valeur d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et huit mille six cent cinquante-et-une (8.651) Actions Ordinaires de Classe G ayant une valeur d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune ont été souscrites par Christine Tournadre, née le 27 mai 1967 à Paris (France), résidant au 14 rue de Montmorency, 75003 Paris (France) (the "Souscripteur B").

9) Les Actions Ordinaires de Classe F et les Actions Ordinaires de Classe G (ensemble les «Nouvelles Actions Ordinaires») ont été affectées au capital social de la manière suivante:

a) Douze mille huit cent soixante-dix (12,870) Nouvelles Actions Ordinaires seront souscrites par le souscripteur A pour un montant total de soixante-deux mille cinq cent un euros et neuf cents (EUR 62.501,09) affecté de la manière suivante:

- quatre mille deux cent dix-neuf (4.219) Actions Ordinaires de Classe F seront souscrites par le souscripteur pour un montant total de quarante-et-un mille deux cent dix-neuf euros et soixante-trois cents (EUR 41.219,63) affecté de la manière suivante:

(ix) cinq mille deux cent soixante-treize euros et soixante-quinze cents (EUR 5.273,75) seront affectés au capital social de la Société;

(x) trente-cinq mille neuf cent quarante-cinq euros et quatre-vingt-huit cents (EUR 35.945,88) seront affectés à la prime d'émission de la Société;

- huit mille six cent cinquante-et-une (8.651) Actions Ordinaires de Classe G seront souscrites par le souscripteur pour un montant total de vingt-et-un mille deux cent quatre-vingt-un euros et quarante-six cents (EUR 21.281,46) affecté de la manière suivante:

(i) dix mille huit cent treize euros et soixante-quinze cents (EUR 10.813,75) seront affectés au capital social de la Société;

(xi) dix mille quatre cent soixante-sept euros et soixante-et-onze cents (EUR 10.467,71) seront affectés à la prime d'émission de la Société.

b) Douze mille huit cent soixante-dix (12,870) Nouvelles Actions Ordinaires seront souscrites par le souscripteur B pour un montant total de soixante-deux mille cinq cent un euros et neuf cents (EUR 62.501,09) affecté de la manière suivante:

- quatre mille deux cent dix-neuf (4.219) Actions Ordinaires de Classe F seront souscrites par le souscripteur pour un montant total de quarante-et-un mille deux cent dix-neuf euros et soixante-trois cents (EUR 41.219,63) affecté de la manière suivante:

(xii) cinq mille deux cent soixante-treize euros et soixante-quinze cents (EUR 5.273,75) seront affectés au capital social de la Société;

(xiii) trente-cinq mille neuf cent quarante-cinq euros et quatre-vingt-huit cents (EUR 35.945,88) seront affectés à la prime d'émission de la Société;

- huit mille six cent cinquante-et-une (8.651) Actions Ordinaires de Classe G seront souscrites par le souscripteur pour un montant total de vingt-et-un mille deux cent quatre-vingt-un euros et quarante-six cents (EUR 21.281,46) affecté de la manière suivante:

(ii) dix mille huit cent treize euros et soixante-quinze cents (EUR 10.813,75) seront affectés au capital social de la Société;

(xiv) dix mille quatre cent soixante-sept euros et soixante-et-onze cents (EUR 10.467,71) seront affectés à la prime d'émission de la Société.

10) Les Nouvelles Actions Ordinaires ont été entièrement libérées par les souscripteurs susmentionnés, soit un montant total de cent vingt-cinq mille deux euros et dix-huit cents (EUR 125.002,18) à la disposition de la Société, tel que justifié au présent notaire.

11) A la suite de l'augmentation du capital social de la Société ainsi réalisée, l'article 6.1 des statuts de la Société sera modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Art. 6.1. Capital souscrit.

Le capital souscrit de la Société est fixé à un million huit cent quatre-vingt-huit mille trois cent sept euros et cinquante cents (EUR 1.888.307,50) représenté par des actions entièrement libérées, consistant en:

(a) trois cent dix-neuf mille six cent treize (319.613) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;

(b) deux cent onze mille quarante-deux (211.042) Actions Ordinaires de Classe B ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;

(c) quatre cent trente-quatre mille six cent soixante-neuf (434.669) Actions Ordinaires de Classe C ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;

(d) quarante-quatre mille six cent vingt-six (44.626) Actions Ordinaires de Classe D ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;

(e) quatre-vingt-onze mille quatre cent quatre-vingt-seize (91.496) Actions Ordinaires de Classe E ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;

(f) trois millions quatre cent trente-huit mille quatre cent cinquante (3.438.450) Actions Privilégiées de Classe 1 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

(g) quatre-vingt-quatorze mille cent quatre-vingt-seize (94.196) Actions Ordinaires de Classe F ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;

(h) trois cent quinze mille trois (315,003) Actions Ordinaires de Classe G ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

Toutes les actions votent ensemble et, sauf si la loi ou les présents statuts en disposent autrement, les porteurs d'actions de classes différentes ne seront pas en droit de voter séparément sur une question. Aucune classe d'action ne comporte un droit de préemption sur quelque action de la Société que ce soit, sauf si la loi en dispose autrement ou les actionnaires en conviennent autrement.»

12) A la suite de l'augmentation du capital social de la Société ainsi réalisée, l'article 6.13 des statuts de la Société sera modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Art. 6.13. Capital autorisé.

En plus du capital souscrit, la Société a un capital autorisé de vingt-deux millions cinq cent soixante-six mille quatre cent trente-cinq euros (EUR 22.566,435), représenté par:

(a) douze millions neuf cent soixante-quatorze mille trois cent cinquante-sept (12.974.357) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises dans le futur;

(b) quatre millions deux cent mille (4.200.000) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises pour la conversion des CPECs de Série 1;

(c) deux cent cinquante-cinq mille quatre cent vingt-huit (255.428) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises lors de l'exercice d'un Warrant conformément aux contrats de Warrant;

(d) trente-deux mille deux cent vingt-sept (32.227) Actions Ordinaires de Classe D ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises à tout Cadre qui y souscrit;

(e) soixante-six mille huit cent soixante-seize (66.876) Actions Ordinaires de Classe E ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises à tout Cadre qui y souscrit;

(f) cent quarante-et-un mille cinq cent soixante-deux (141,562) Actions Ordinaires de Classe F ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises à tout Cadre qui y souscrit;

(g) trois cent quatre-vingt-deux mille six cent quatre-vingt-dix-huit (382,698) Actions Ordinaires de Classe G ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises à tout Cadre qui y souscrit.

Pendant une période de cinq (5) ans à partir de la publication de la résolution des actionnaires de créer le capital autorisé dans la Gazette Officielle du Luxembourg, Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, le Gérant est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit en faisant émettre par la Société des actions nouvelles dans les limites du capital autorisé. Ces actions nouvelles peuvent être souscrites et émises suivant les conditions que le Gérant pourra déterminer à sa seule discrétion, surtout en ce qui concerne la souscription et le paiement des actions nouvelles à souscrire et à émettre, ainsi que déterminer la date et le nombre des actions nouvelles à souscrire et à émettre, déterminer si les actions nouvelles doivent être émises avec ou sans prime d'émission, déterminer dans quelles limites le paiement des actions nouvelles sera admissible en numéraire ou en nature. A moins que les actionnaires n'aient convenu autrement, lorsque le Gérant réalise le capital autorisé entièrement ou en partie, il est expressément autorisé à limiter ou à supprimer le droit de souscription préférentiel réservé aux actionnaires existants. Le Gérant pourra déléguer à tout administrateur ou employé de la Société dûment autorisé ou à tout autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions nouvelles correspondant entièrement ou en partie au montant de l'augmentation de capital. Après chaque augmentation du capital souscrit réalisée dans la forme légale requise par le Gérant, le présent article sera modifié en conséquence.»

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille neuf cents Euros.

DONT ACTE,

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. NOBLET, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 03 septembre 2010 Relation: LAC/2010/38599 Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Référence de publication: 2010125946/354.

(100143688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Prevprop Properties S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 3.909.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 104.403.

Le bilan au 30.11.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010125801/11.

(100142604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Capitance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 111.143.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010125880/9.

(100143025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Aberro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 123.030.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010125830/10.

(100143631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

AMO Germany Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.688.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010125844/9.

(100143214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Xella International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 139.489.

Les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2009 et le rapport du Réviseur d'Entreprises y relatif, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010125817/12.

(100142571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Ambres S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 91.859.

Le bilan de la société au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010125841/12.

(100143633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

C S Italian Opportunities No. 1, S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 117.979.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010125903/11.

(100143146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Cermides S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 111.162.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010125881/9.

(100143026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

**C.O.G.P.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. C.O.G.P. S.A.).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 63.582.

L'an deux mille dix, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «C.O.G.P.», ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 63582, constituée suivant acte notarié en date du 27 février 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 418 du 10 juin 1998. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 5 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 889 du 17 octobre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Michelle DELFOSSE, ingénieur civil, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Virginie MICHELS, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

- Modification de la dénomination sociale de la société en C.O.G.P.-SPF et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

- Modification de l'article 21 des statuts.

- Mise à jour des statuts en conformité avec les nouvelles dispositions de la loi du 25 août 2006.

- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'objet social de la Société comme suit:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la société en «C.O.G.P.-SPF».

Troisième résolution

En conséquence des deux résolutions précédentes, l'article 1^{er}, l'article 4 et l'article 21 des statuts sont modifiés comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «C.O.G.P.- SPF».”

« **Art. 4.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs

de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

« **Art. 21.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de mettre à jour les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 6, l'article 12 et l'article 16 des statuts sont modifiés comme suit:

« **Art. 6. (Premier alinéa).** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.»

« **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

« **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.»

L'assemblée décide de supprimer purement et simplement la dernière phrase de l'article 11 des statuts.

Les dispositions relatives au capital autorisé sont supprimées dans l'article 5 des statuts, la période de cinq ans pour laquelle le conseil d'administration a été autorisé à augmenter le capital souscrit étant venue à expiration.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. DELFOSSE, V. MICHELS, N. GAUTIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 août 2010. Relation: EAC/2010/10378. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010125878/102.

(100143199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Milbrooke Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 96.112.

1. M. Xavier SOULARD a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. M. Philippe TOUSSAINT a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
3. M. David GIANNETTI a démissionné de son mandat d'administrateur.
4. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire.

Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Pour avis sincère et conforme
Pour MILBROOKE HOLDING S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010126047/15.

(100143524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.
